

# Évaluation du Programme de visa pour démarrage d'entreprise

Évaluation

Direction générale de la vérification et de l'évaluation  
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

Décembre 2023



Immigration, Réfugiés  
et Citoyenneté Canada

Immigration, Refugees  
and Citizenship Canada

Canada

Pour obtenir des renseignements sur les autres publications d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), consultez la page <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides.html>

Also available in English under the title: Evaluation of the Start-Up Visa Program.

Visitez-nous en ligne :

Site Web d'[Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada](http://www.canada.ca) à [www.canada.ca](http://www.canada.ca)

[Facebook](http://www.facebook.com/CitImmCanFR) : <http://www.facebook.com/CitImmCanFR>

[YouTube](http://www.youtube.com/CitImmCanada) : [www.youtube.com/CitImmCanada](http://www.youtube.com/CitImmCanada)

[Twitter](https://twitter.com/CitImmCanFR) : @CitImmCanFR

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, 2021.

Ci4-256/2024F-PDF

978-0-660-69697-3

# Table des matières

---

Sommaire .....	6	Compétitivité et attractivité .....	22	Annexe A .....	42
Programme de visa pour démarrage d'entreprise – Réponse et plan d'action de la direction (RPAD) .....	7	Activités promotionnelles .....	24	Annexe B .....	43
Liste des acronymes .....	10	Rôles et responsabilités .....	25	Annexe C : Étapes de la création d'une entreprise à ISDE .....	44
Aperçu du Programme de VDE.....	11	Statut de désignation .....	26	Annexe D : Données détaillées sur le profil des entreprises bénéficiant d'un VDE – Dates de signature à l'admission entre le 1er avril 2013 et le 31 décembre 2021 .....	45
Historique et contexte de l'évaluation.....	13	Processus de demande .....	27	Annexe E: Données détaillées de la BDCEE .....	47
Méthodologie .....	14	Processus d'évaluation par les pairs ..	28		
Limites et considérations .....	15	Intégrité du programme.....	30		
Profil des demandeurs principaux – Vue d'ensemble .....	16	Révocation de la désignation des entités .....	31		
Profil des demandeurs principaux – Types d'emploi .....	17	Retombées économiques.....	33		
Profil des entités désignées .....	18	Rétention .....	36		
Résultats de l'évaluation.....	19	Services en nature et rémunérés.....	38		
Concordance .....	21	Permis de travail temporaire .....	39		
		Conclusions et recommandations.....	40		

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des déclarations de revenus des demandeurs principaux admis dans le cadre du Programme de visa pour démarrage d'entreprise et par types d'emploi (mai 2016 à décembre 2019)* .....	17
Tableau 2 : Entités désignées.....	18
Tableau 3 : Principales professions susceptibles de bénéficier de la venue de travailleurs étrangers et du Programme de VDE (2019 2028).....	20
Tableau 4 : Demandes refusées, par année et par ED.....	31
Tableau 5 : Nombre de litiges pour les demandes de RP reçues entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2022 dans le cadre du Programme de VDE .....	31
Tableau 6 : Revenu médian* des demandeurs principaux** du Programme de VDE admis de mai 2016 à décembre 2019.....	34
Tableau 7 : Demandes reçues et traitées dans le cadre du Programme de VDE.....	42
Tableau 8 : Année d'admission .....	45
Tableau 9 : Sexe.....	45
Tableau 10 : Âge .....	45
Tableau 11 : État matrimonial .....	45
Tableau 12 : Niveau de scolarité.....	45
Tableau 13 : Pays de citoyenneté.....	46
Tableau 14 : Province de destination prévue .....	46
Tableau 15 : Permis de travail utilisé par le DP (O/N) .....	46
Tableau 16 : Permis de travail utilisés par le DP (nombre) .....	46
Tableau 17 : Permis de travail utilisé par le DP (type) - code de dispense de l'EIMT : avant le 14 décembre 2022 .....	46
Tableau 18 : Programme de visa pour démarrage d'entreprise - demandeurs principaux admis de mai 2016 à décembre 2019 .....	47
Tableau 19 : Année d'admission .....	47
Tableau 20 : Province de destination .....	47
Tableau 21 : Sexe.....	47
Tableau 22 : Groupe d'âge à l'admission .....	48
Tableau 23 : État matrimonial à l'admission .....	48
Tableau 24 : Niveau de scolarité à l'admission .....	48
Tableau 25 : Pays de citoyenneté.....	48
Tableau 26 : Langue maternelle .....	48

## Liste des figures

Figure 1 :	Âge des demandeurs principaux de VDE .....	16
Figure 2 :	Sexe des demandeurs principaux de VDE.....	16
Figure 3 :	Niveau de scolarité le plus élevé des demandeurs principaux de VDE .....	16
Figure 4 :	État matrimonial des demandeurs principaux de VDE.....	16
Figure 5 :	Les 5 principaux pays de citoyenneté des demandeurs principaux de VDE .....	16
Figure 6 :	Demandes reçues par IRCC par type d'entité désignée .....	18
Figure 7 :	Principaux secteurs technologiques soutenus par les ED .....	19
Figure 8 :	Nombre de demandes de VDE reçues et traitées* .....	23
Figure 9 :	Délais de traitement pour les DP (mois) .....	23
Figure 10 :	Activités de promotion des ED .....	24
Figure 11 :	Sondage auprès des ED : Gouvernance et soutien du Programme de VDE .....	25
Figure 12 :	Points de vue des ED sur le statut de désignation dans le cadre du Programme de VDE.....	26
Figure 13 :	Compréhension du processus de demande de VDE (clients interrogés) .....	27
Figure 14 :	Compréhension du processus de demande de VDE par les clients (ED interrogées).....	27
Figure 15 :	Déclarations des ED concernant le processus d'évaluation par les pairs.....	29
Figure 16 :	Total des capitaux mobilisés au début de la phase de démarrage de l'entreprise .....	33
Figure 17 :	Total des capitaux mobilisés à ce jour à la phase de démarrage de l'entreprise .....	33
Figure 18 :	Stade de développement de l'entreprise en démarrage par année d'admission .....	36
Figure 19 :	Nombre total d'entreprises en démarrage chez les clients interrogés .....	36
Figure 20 :	Nombre d'entreprises actives en phase de démarrage.....	36
Figure 21 :	Difficultés d'intégration du client .....	37
Figure 22 :	Services fournis par une ED.....	38
Figure 23 :	Opinions des clients sur l'utilité du permis de travail temporaire pour le démarrage de leur entreprise .....	39
Figure 24 :	Connaissance du permis de travail de courte durée par les clients .....	39

# Sommaire

---

## Contexte

Le présent rapport énonce les constats de l'évaluation du Programme de visa pour démarrage d'entreprise (VDE) réalisée par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). L'évaluation a été menée conformément aux exigences de la Politique sur les résultats du Conseil du Trésor et portait sur la pertinence, le rendement et la gouvernance du programme entre le 1er mai 2016 et le 31 décembre 2021.

L'objectif de cet exercice était d'évaluer le Programme de VDE en tant que programme permanent et ses résultats, en examinant certains aspects clés tels que la mesure dans laquelle les entrepreneurs titulaires d'un VDE réalisent activement des projets d'entreprise novateurs au Canada et les retombées économiques du programme pour le Canada.

## Résumé des principaux constats

L'évaluation a révélé que le Programme de VDE était conforme aux priorités du gouvernement du Canada, qu'il constituait un élément nécessaire à l'ensemble des programmes d'immigration d'IRCC et qu'il demeurait pertinent compte tenu des tendances économiques et migratoires à l'échelle mondiale. Toutefois, la mesure dans laquelle le programme atteint pleinement ses objectifs nous a paru moins évidente.

L'évaluation a révélé un manque de clarté entre les intervenants concernant certains rôles, certaines responsabilités et le processus d'examen par les pairs, ce qui a eu une incidence sur l'efficacité, le rendement et la gouvernance du programme en général. Dans le cadre du Programme de VDE, certaines demandes problématiques ont été décelées; cependant, les mécanismes de contrôle utilisés pour traiter ces demandes n'étaient pas fiables ou étaient incomplets, une situation attribuable à des capacités d'enquête, des outils et des ressources insuffisants.

Le Programme de VDE a attiré et aidé à garder au pays des entrepreneurs étrangers, malgré les défis qu'il a posés. Les clients ont pu obtenir des services de démarrage d'entreprise et des permis de travail temporaires, et les intervenants semblent avoir une opinion favorable du Programme de VDE. Bien que certains résultats indiquent des retombées économiques positives, des lacunes précises dans les données sur le rendement n'ont pas permis de dégager une compréhension détaillée de l'impact économique complet du Programme de VDE.

## Recommandations

En réponse aux constats et pour soutenir l'amélioration continue du programme, les recommandations ci-après sont proposées au terme de l'évaluation.

- 1. IRCC devrait, en consultation avec ses partenaires, établir et confirmer de nouveaux indicateurs de rendement clés sur le rendement des entreprises clientes du Programme de VDE et le secteur des entreprises en démarrage, et recueillir des données connexes.**
- 2. IRCC devrait élaborer et mettre en œuvre une stratégie visant à mieux consigner et à renforcer le processus d'examen par les pairs afin d'en garantir la fiabilité et d'en maximiser l'utilité.**
- 3. IRCC devrait élaborer et mettre en œuvre une approche permettant de superviser la participation des entités désignées au programme, notamment en précisant les rôles et les responsabilités, ainsi que la procédure de révocation de la désignation.**
- 4. IRCC devrait renforcer la stratégie d'intégrité du programme en améliorant sa capacité d'enquête, y compris ses outils et ressources.**
- 5. IRCC devrait prendre des mesures pour réduire le temps d'attente et l'arriéré des demandes.**

# Programme de visa pour démarrage d'entreprise – Réponse et plan d'action de la direction (RPAD)

## Recommandations :

**Recommandation 1 : IRCC devrait, en consultation avec ses partenaires, établir et confirmer de nouveaux indicateurs de rendement clés sur le rendement des entreprises clientes du Programme de VDE et le secteur des entreprises en démarrage, et recueillir des données connexes.**

**Réponse :** IRCC souscrit à cette recommandation.

IRCC reconnaît que des mesures complètes contribuent à une gestion et à une surveillance efficaces du programme et, à ce titre, déterminera les principaux indicateurs de rendement du Programme de VDE. En outre, IRCC collaborera avec les partenaires du programme au gouvernement et dans le secteur privé pour mettre à profit d'autres sources de données sur les résultats du programme et l'expérience des clients.

Mesures	Responsabilité	Date d'achèvement
Mesure 1A : IRCC mettra à jour les indicateurs de son programme de VDE et les sources de données correspondantes pour les inclure au cadre stratégique du programme.	Responsable : DGIEP Soutien : Direction générale de l'audit et de l'évaluation, Orientation du programme d'immigration, Politique stratégique et planification, Direction générale de la planification stratégique, des résultats et des rapports, Direction générale de la dirigeante principale des données et de la recherche	T2 2024–2025
Mesure 1B : IRCC entreprendra plusieurs exercices de collecte de données sur le programme. Par exemple, IRCC cherche à obtenir de nouvelles données auprès des entités désignées (p. ex. un sondage est prévu pour le T4 2023 2024) et des associations sectorielles, et améliore la base de données de son programme grâce à des recherches internes	Identique à la mesure 1A.	T3 2024–2025

**Recommandation 2 : IRCC devrait élaborer et mettre en œuvre une stratégie visant à mieux consigner et à renforcer le processus d'examen par les pairs afin d'en garantir la fiabilité et d'en maximiser l'utilité.**

**Réponse :** IRCC souscrit à cette recommandation.

IRCC reconnaît qu'un mécanisme d'examen par les pairs efficace est un outil utile pour maintenir l'intégrité du programme. Étant donné qu'IRCC a recours à ses partenaires de programme pour effectuer cet examen, il consultera les associations sectorielles et les entités désignées pour apporter des améliorations au processus dans le cadre de son examen du Programme de VDE.

Mesures	Responsabilité	Date d'achèvement
Mesure 1A : IRCC mettra à jour les indicateurs de son programme de VDE et les sources de données correspondantes pour les inclure dans le cadre stratégique du Programme de VDE.	Responsable : DGIEP Soutien : Direction générale de l'audit et de l'évaluation, Orientation du programme d'immigration, Politique stratégique et planification, Direction générale de la planification stratégique, des résultats et des rapports, Direction générale de la dirigeante principale des données et de la recherche	T2 2024–2025

**Recommandation 3 : IRCC devrait élaborer et mettre en œuvre une approche permettant de superviser la participation des entités désignées au programme, notamment en précisant les rôles et les responsabilités, ainsi que la procédure de révocation de la désignation.**

**Réponse :** IRCC souscrit à cette recommandation.

IRCC mettra à jour les lignes directrices et les procédures de gestion de programme internes et, s'il y a lieu, externes, pour encadrer la participation des entités désignées au programme. En particulier, IRCC précisera les rôles et les responsabilités en ce qui concerne les enquêtes sur le non-respect possible des critères du programme par les entités désignées, et clarifiera la procédure de révocation de la désignation. En outre, IRCC améliorera sa collaboration avec les entités désignées afin, entre autres, de préciser les attentes du programme.

Mesures	Responsabilité	Date d'achèvement
Mesure 3A : IRCC élaborera un cadre stratégique pour le Programme de VDE qui comprendra des lignes directrices et des procédures plus claires encadrant la gestion, par IRCC, de la participation des entités désignées au programme, notamment en précisant les rôles et les responsabilités quant au traitement des cas de non-conformité et à la révocation de la désignation.	Responsable : DGIEP Soutien : Orientation du programme d'immigration, Règlement des cas (DGRC), Gestion des risques pour l'intégrité (DGRI), Gestion des litiges, Réseau national	T2 2024–2025
Mesure 3B : IRCC mènera des activités de sensibilisation (à la fois directement et en partenariat avec des associations sectorielles), notamment l'élaboration d'un dossier d'accueil amélioré, et mettra à jour ses ressources.	Identique à la mesure 3A.	T3 2023–2024 et en cours

**Recommandation 4 : IRCC devrait renforcer la stratégie d'intégrité du programme en améliorant sa capacité d'enquête, y compris ses outils et ressources.**

**Réponse :** IRCC souscrit à cette recommandation.

IRCC élaborera une feuille de route interne pour améliorer l'intégrité du programme, notamment pour répondre aux préoccupations et aux allégations d'actes répréhensibles. IRCC étudiera d'autres options à moyen terme pour renforcer l'intégrité du programme, y compris des options stratégiques et réglementaires, s'il y a lieu.

Mesures	Responsabilité	Date d'achèvement
Mesure 4A : IRCC élaborera un cadre stratégique pour le Programme de VDE qui comprendra des lignes directrices et des processus plus clairs pour encadrer la participation des entités désignées au programme, notamment en précisant les processus internes visant à préserver l'intégrité du programme.	Co responsables : DGIEP (coordination et stratégie); DGGRI et DGRC (activités)	T2 2024 2025
Mesure 4B : IRCC poursuivra la mise en œuvre du cadre renouvelé de gestion des risques afin de dégager des tendances et des seuils en matière de risque pour l'intégrité en appui au programme, notamment en développant des outils et des ressources pour aider les agents chargés du traitement.	Soutien : Orientation du programme d'immigration, Gestion des litiges, Réseau national	T4 2023 2024 et en cours
Mesure 4C : IRCC examinera d'autres outils et techniques d'enquête et les mettra en œuvre, le cas échéant.	Identique à la mesure 4A.	T2 2024 2025
Mesure 4D : IRCC continuera de veiller à l'intégrité du programme en menant des enquêtes lorsque cela est justifié.	Identique à la mesure 4A.	En cours, selon les besoins



**Recommandation 5 : IRCC devrait prendre des mesures pour réduire le temps d'attente et l'arriéré des demandes.**

**Réponse :** IRCC souscrit à cette recommandation.

IRCC reconnaît l'importance d'un traitement rapide des demandes de VDE et prendra des mesures à court et à long terme pour contenir l'arriéré de demandes et réduire les délais d'attente pour les clients.

Mesures	Responsabilité	Date d'achèvement
Mesure 5A : IRCC définira des options immédiates et à plus long terme pour faire correspondre la demande des clients aux places disponibles, ce qui comprend des mesures stratégiques et opérationnelles s'il y a lieu, et pour réduire les délais d'attente.	Co responsables : DGIEP et DGOPR Soutien : Orientation du programme d'immigration, Réseau centralisé, Réseau national	T4 2023 2024 et en cours

# Liste des acronymes

---

ACCR	Association canadienne du capital de risque et d'investissement
AS	Association sectorielle
BDCDEE	Base de données canadienne sur la dynamique employeur employés
CNP	Classification nationale des professions
DP	Demandeur principal
ED	Entité désignée
EDSC	Emploi et Développement social Canada
IRCC	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
ISDE	Innovation, Sciences et Développement économique Canada
NACO	National Angel Capital Organization
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
RP	Résident permanent/résidence permanente
SMGC	Système mondial de gestion des cas
VDE	Visa pour démarrage d'entreprise

# Aperçu du Programme de VDE

## Vue d'ensemble

Lancé le 1er avril 2013, le projet pilote de visa pour démarrage d'entreprise (VDE) a été mis en œuvre en vertu d'instructions ministérielles<sup>1</sup>. Il a été conçu pour attirer des entrepreneurs étrangers novateurs appelés à répondre aux nouveaux besoins de l'économie canadienne et pour faciliter l'entrée d'entrepreneurs aptes à lancer au Canada des entreprises concurrentielles à l'échelle mondiale. Le Programme de VDE est devenu permanent en 2018, et ses critères sont énoncés à l'article 98.01 du *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Le traitement des demandes de VDE<sup>2</sup> commence lorsqu'IRCC reçoit une demande du client accompagnée d'un « certificat d'engagement » d'une entité désignée et de tous les autres documents d'immigration requis. La demande est ensuite examinée au regard des critères de recevabilité et d'admissibilité du programme, et mènera à une décision de l'agent d'immigration.

Jusqu'à cinq demandeurs principaux (DP) peuvent être liés à une entreprise en démarrage et au certificat d'engagement correspondant. Les demandes liées à une même entreprise en démarrage sont traitées collectivement.

Plusieurs demandeurs peuvent être déclarés « essentiels » à l'entreprise sur le certificat d'engagement; si un demandeur considéré comme une personne « essentielle » retire sa demande ou si sa demande est refusée, toutes les demandes liées à la même proposition d'entreprise doivent être refusées.

Les critères de sélection pour le Programme de VDE sont les suivants :

- Engagement : Avant de présenter une demande d'immigration dans le cadre du Programme de VDE, les entrepreneurs immigrants doivent obtenir l'engagement d'un incubateur d'entreprises canadien désigné, d'un groupe d'investisseurs providentiels ou d'un fonds de capital-risque qui appuient leur concept d'entreprise.
- Investissement : Dans le cas d'un fonds de capital-risque, un investissement minimum de 200 000 \$ dans l'entreprise de l'entrepreneur est requis. Pour les groupes d'investisseurs providentiels, l'investissement minimum est de 75 000 \$. Il n'y a pas de montant d'investissement minimum pour les incubateurs d'entreprises, mais le ou les entrepreneurs doivent être admis dans le programme d'incubation d'entreprises.
- Autre : En outre, les candidats doivent posséder des compétences linguistiques en anglais ou en français au niveau 5 des Niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC)/Canadian Language Benchmark (CLB), détenir des parts dans leur entreprise<sup>3</sup> et montrer qu'ils disposent de fonds suffisants<sup>4</sup> pour subvenir à leurs besoins pendant leur séjour au Canada.

## Associations sectorielles

Deux associations sectorielles (AS) contribuent à la mise en œuvre du Programme de VDE :

1. L'Association canadienne du capital de risque et d'investissement (ACCR) : une société privée canadienne enregistrée depuis 1974 et un lobbyiste fédéral enregistré depuis 2003. L'énoncé de mission de l'ACCR, en date du 5 mai 2023, est le suivant : « Aider

<sup>1</sup> Le projet pilote a été autorisé en vertu de l'article 14.1 de la LIPR, qui permet au ministre d'IRCC de donner des instructions définissant les critères de sélection pour les nouveaux programmes à court terme dans la catégorie de l'immigration économique.

<sup>2</sup> Avant qu'un entrepreneur étranger (ou une équipe d'entrepreneurs composée de cinq personnes au maximum) ne présente une demande dans le cadre du Programme de VDE, il doit contacter une entité désignée (ED) et obtenir son appui. Si cette dernière décide d'appuyer son entreprise, elle lui fournira une lettre de soutien et un certificat d'engagement.

<sup>3</sup> Chaque demandeur doit détenir au moins 10 % des droits de vote dans l'entreprise; en outre, l'entité désignée et les demandeurs doivent détenir conjointement plus de 50 % des droits de vote dans l'entreprise.

<sup>4</sup> Les demandeurs doivent démontrer qu'ils ont suffisamment d'argent pour subvenir à leurs besoins et à ceux des personnes à leur charge après leur arrivée au Canada. Le montant requis équivaut à la moitié du seuil de faible revenu fixé par Statistique Canada et est ajusté chaque année : en 2016, il variait de 12 164 \$ pour une personne seule à 32 191 \$ pour une famille de sept personnes ou plus.

nos membres à stimuler l'économie de demain en faisant croître les entreprises d'aujourd'hui. »

2. National Angel Capital Organization (NACO) : une société privée canadienne enregistrée depuis 2002. L'énoncé de mission de la NACO, en date du 5 mai 2023, est le suivant : « En partenariat avec le gouvernement du Canada, la NACO mène des recherches pour éclairer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, administre les volets incubateurs et investisseurs providentiels du Programme de VDE du Canada et fait progresser les initiatives qui favorisent la prospérité économique inclusive au Canada. »

## Leurs rôles et responsabilités sont notamment les suivants :

- recommander au ministre des incubateurs d'entreprises, des fonds de capital-risque et des investisseurs providentiels susceptibles d'être inscrits en tant qu'entités désignées (ED);
- convoquer des groupes d'examen par les pairs<sup>5</sup> qui évaluent les activités de diligence raisonnable de l'ED, pour ainsi faciliter la décision de l'agent d'immigration;
- recommander la révocation de la désignation d'une ED;
- entretenir des liens avec les ED et IRCC, et leur transmettre les pratiques exemplaires en ce qui a trait au Programme de VDE.

## Entités désignées (ED)

En décembre 2022, 71 ED en tout participaient au Programme de VDE :

- 24 fonds de capital-risque (c.-à-d. des investisseurs privés qui fournissent des capitaux en échange d'actions);

- 9 groupes d'investisseurs providentiels (c.-à-d. des personnes à valeur nette élevée qui fournissent des capitaux en échange d'actions);
- 38 incubateurs d'entreprises (c.-à-d. une organisation qui offre du mentorat, des investissements et d'autres mesures de soutien pour aider les entreprises en démarrage à s'établir).

Elles sont représentées par leurs associations sectorielles respectives, soit l'ACCR ou la NACO. Globalement, leur rôle consiste à :

- évaluer les entreprises en démarrage potentielles et les aider à venir au Canada, ce qui comprend l'examen de l'entreprise et de son caractère novateur;
- fournir à IRCC un certificat d'engagement pour une entreprise viable et novatrice, certificat qui indique que l'ED a non seulement fait preuve de diligence raisonnable, mais qu'elle a également engagé des capitaux ou inscrit l'entreprise en démarrage;
- soutenir le développement de l'entreprise en démarrage après l'admission du client au Canada, ce qui peut inclure des investissements, un mentorat ou d'autres services.

## Autres ministères

Les autres ministères ont joué un rôle limité et indirect dans le Programme de VDE. Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) entretient des liens avec des programmes d'incubateurs d'entreprises et de capital risque qui soutiennent l'écosystème des entreprises en démarrage. Affaires mondiales Canada (AMC) et les délégués commerciaux appuient la promotion du Programme de VDE à l'étranger. Ces deux ministères ne participent pas directement à l'administration du programme.

<sup>5</sup> Un examen par les pairs peut être entrepris par les agents d'IRCC s'ils estiment qu'une telle évaluation les aiderait à prendre une décision sur un cas; ils peuvent également y recourir de manière aléatoire aux fins d'assurance de la qualité.

# Historique et contexte de l'évaluation

Le présent rapport énonce les résultats de l'évaluation du Programme de VDE. L'évaluation a été menée par la Division de l'évaluation et de la mesure du rendement d'IRCC entre juin 2022 et juin 2023, dans le but de générer des données probantes et d'obtenir des résultats à jour pour soutenir l'élaboration des politiques et l'exécution du programme.

## Portée de l'évaluation

L'évaluation visait la période de mai 2016 à décembre 2022.

La conception et l'approche de l'évaluation ont été déterminées en consultation avec les directions générales participant à la conception, à la gestion et à l'exécution du programme. Le mandat a été approuvé par le Comité d'évaluation et de mesure du rendement d'IRCC en juin 2022.

## Éléments évalués

L'évaluation s'est principalement concentrée sur le rendement du programme relativement aux résultats escomptés ci-dessous, qui ont été examinés et mis à jour par l'équipe d'évaluation et les membres du Programme de VDE.

### Résultats du Programme de VDE

**Immédiat** : Les demandes de grande valeur sont soumises au Programme de VDE et la sélection, le traitement et l'admission des entrepreneurs étrangers se font rapidement.

**Intermédiaire** : Les entrepreneurs du Programme de VDE réalisent activement des projets d'entreprise novateurs au Canada.

**Final** : Le Programme de VDE génère des retombées économiques pour le Canada.

L'évaluation a également exploré les processus de demande dans le cadre du programme, le profil des entrepreneurs, ainsi que la contribution des intervenants du programme afin de rendre compte des répercussions du Programme de VDE.

En second lieu, on a examiné la gouvernance, la politique et les procédures du Programme de VDE, ainsi que les rôles, les responsabilités et les partenariats entre les intervenants du programme. L'évaluation a permis de dégager les avantages, les défis

et les possibilités liés aux activités, à la structure et aux résultats immédiats du programme.

Enfin, l'évaluation visait également à mesurer la pertinence du Programme de VDE et sa concordance avec les priorités du gouvernement du Canada, la pertinence à long terme du programme, ainsi que les perspectives de compétitivité et d'attractivité du Programme de VDE du Canada, afin de mieux en comprendre les particularités.

## Questions d'évaluation

### Pertinence

1. Comment le Programme de VDE répond-il aux lacunes ou aux besoins constants du portefeuille de l'immigration économique?
2. Dans quelle mesure le Programme de VDE cadre-t-il avec les priorités du gouvernement du Canada?
3. Dans quelle mesure le Programme de VDE est-il concurrentiel par rapport aux programmes équivalents d'autres pays?

### Mise en œuvre

4. Dans quelle mesure les rôles et les responsabilités des AS et des ED sont-ils clairs et mènent-ils aux résultats escomptés?
5. La sélection des entrepreneurs a-t-elle été équitable, transparente et claire pour toutes les personnes participant au programme?
6. Comment les mesures d'intégrité du programme permettent-elles de répondre aux besoins du programme? Y a-t-il des possibilités d'amélioration?

### Rendement

7. Comment le Programme de VDE, y compris les autres ministères, les AS et les ED, contribue-t-il à attirer, à retenir et à intégrer les entrepreneurs au Canada?
8. Dans quelle mesure les entrepreneurs du Programme de VDE réalisent-ils activement des projets d'entreprise novateurs au Canada?
9. Quelles sont les retombées économiques du Programme de VDE pour le Canada jusqu'à présent?

# Méthodologie

---

Cette évaluation reposait sur une approche mixte pour recueillir des données à partir de quatre sources principales qui ont été triangulées, ce qui a permis de tirer les constats et d'orienter les recommandations de l'évaluation.

## Examen de la documentation

Il s'agit de documents clés sélectionnés depuis le projet pilote initial en 2013 jusqu'à l'achèvement du rapport d'évaluation final, sans toutefois s'y limiter : documents législatifs et réglementaires, documentation d'IRCC (p. ex. politiques, orientation, statistiques opérationnelles, mesure du rendement, recherche) et rapports des intervenants (p. ex. ISDE).

## Entretiens avec des informateurs clés

Des entretiens ont été menés avec 31 informateurs clés entre juillet et septembre 2022, dont des représentants d'IRCC (24), des associations sectorielles (AS) (2), d'Emploi et Développement social Canada (EDSC), d'Innovation, Sciences et Développement économique (ISDE) (3) et d'autres intervenants (2). Les entretiens ont été menés par vidéoconférence à l'aide de Microsoft Teams.

## Examen des données administratives

L'examen des données administratives a été réalisé au cours de l'hiver 2023. Les ensembles de données analysés pour cette évaluation comprenaient les suivants :

- Système mondial de gestion des cas (SMGC) pour élaborer le profil du demandeur et obtenir l'information nécessaire au traitement de la demande. Les ensembles de données étaient fondés sur les demandes reçues et les demandeurs admis entre le 1er avril 2013 et le 31 décembre 2021. Il existe un petit ensemble de données sur le Programme de VDE, c'est pourquoi nous avons inclus les données de 2013 à 2021 pour soutenir l'analyse de ce programme.

- Base de données canadienne sur la dynamique employeurs employés (BDCEE), une base de données sur les déclarants de Statistique Canada, qui comprend des statistiques sur le revenu des entreprises et des particuliers. Ces données ont été publiées en décembre 2022 et couvrent la période du 1er mai 2016 au 31 décembre 2019.

## Sondage auprès des clients du Programme de VDE

Ce sondage a permis de recueillir le point de vue des demandeurs de VDE sur leur expérience en matière d'immigration, sur les progrès réalisés dans le démarrage de leur entreprise, ainsi que sur leurs réussites et les difficultés éprouvées dans le cadre du programme.

Les sondages ont été envoyés aux entrepreneurs répondant aux critères suivants : avoir immigré dans le cadre du Programme de VDE, être arrivé au Canada entre 2016 et 2022, être âgé de plus de 18 ans et avoir une adresse électronique valide. Le sondage a été actif pendant trois semaines et deux courriels de rappel ont été envoyés pour accroître le taux de réponse. Le sondage a été envoyé à 429 personnes et 81 y ont répondu (taux de réponse de 18 %).

## Sondage auprès des entités désignées (ED)

Ce sondage a permis de recueillir le point de vue des ED sur les opérations du Programme de VDE, sur les retombées à long terme générées par les clients et les entreprises du programme, ainsi que sur les succès et les défis du Programme de VDE du point de vue des ED.

L'évaluation comprenait un sondage en ligne auprès des ED qui sont en règle dans le cadre du Programme de VDE et qui ont une adresse électronique valide au dossier. Ce sondage a été actif pendant quatre semaines et deux courriels de rappel ont été transmis. Le sondage a été envoyé à 73 personnes et 22 y ont répondu (taux de réponse de 30 %).

# Limites et considérations

---

Dans l'ensemble, la conception de l'évaluation faisait appel à des méthodes complémentaires de collecte de données quantitatives et qualitatives afin d'approfondir la compréhension des résultats du Programme de VDE et de limiter l'information manquante. Bien que la méthodologie présente un certain nombre de points forts, certaines limites ont été constatées.

## Représentativité des sondages

Cette évaluation compare les résultats des sondages aux bases de données internes afin de cerner les cas de surreprésentation ou de sous-représentation potentielle du profil des répondants.

### Sondage auprès des clients

L'équipe d'évaluation a comparé les résultats du sondage auprès des clients aux données du SMGC afin de confirmer leur représentativité et a constaté certaines occurrences de surreprésentation et de sous-représentation, qui ont été cependant contrôlées. Le sondage n'a pas tenu compte des entreprises qui ont cessé d'exister, du stade d'activité de l'entreprise en démarrage par rapport à l'année d'admission du demandeur et de la date de création de l'entreprise.

### Sondage auprès des ED

En ce qui concerne les types d'ED, les répondants au sondage correspondaient à la population des ED participant au Programme de VDE (pourcentage de comparaison inférieur à 5 %). Le taux de réponse à certaines questions était faible et les résultats ne pouvaient pas toujours être généralisés à l'ensemble de la population des ED.

## Considérations relatives aux données

### Certificat d'engagement

L'évaluation n'a pas pu fournir une analyse complète de certains éléments en raison de difficultés liées aux données administratives. Par exemple, les données administratives relatives aux entreprises participant au Programme de VDE ne sont pas systématiquement saisies ou liées aux demandeurs principaux dans le SMGC. En outre, les renseignements contenus dans les certificats d'engagement n'ont pas été saisis de manière cohérente par les entités désignées et n'ont donc pas permis une évaluation complète des éléments de données qu'ils contenaient.

### Rapport d'examen par les pairs

L'équipe d'évaluation a analysé un échantillon d'évaluations par les pairs comme principale source d'information. Les évaluateurs ont reçu un échantillon de documents d'examen par les pairs parce que ces documents n'étaient pas entièrement numérisés et n'étaient pas formatés dans une base de données. Ils ont obtenu en tout huit documents, ce qui limitait l'analyse des rapports d'évaluation par les pairs.

Malgré ces limites, le recours à plusieurs sources de données permet d'utiliser les résultats avec confiance.

# Profil des demandeurs principaux – Vue d’ensemble

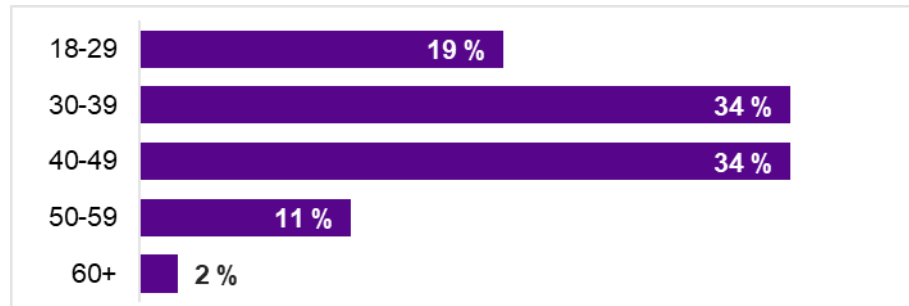
## Dans l’ensemble

Chaque entreprise en démarrage peut comprendre jusqu’à cinq demandeurs principaux (DP)<sup>6</sup>. Entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2021, 881 DP ont été approuvés, dont 631 ont été admis au Canada en tant que résidents permanents (RP)<sup>7</sup>.

## Caractéristiques sociodémographiques

Au moment de présenter leur demande, la plupart des demandeurs principaux de VDE étaient âgés de 30 à 49 ans, de sexe masculin, mariés et titulaires d’un diplôme universitaire. Ils provenaient majoritairement de l’Inde, de la Chine, du Viêt Nam et de l’Iran.

Figure 1 : Âge des demandeurs principaux de VDE



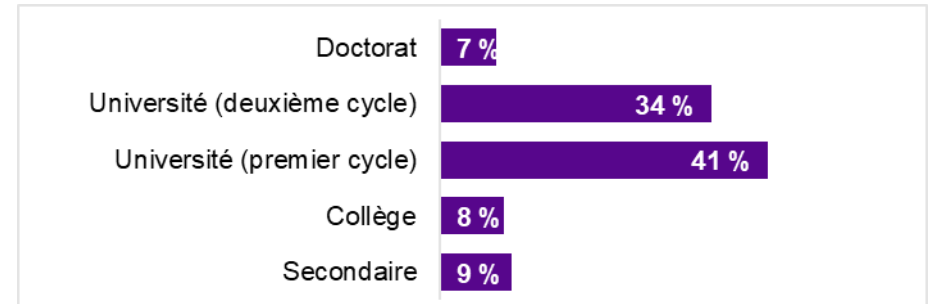
Source : SMGC

Figure 2 : Sexe des demandeurs principaux de VDE



Source : SMGC

Figure 3 : Niveau de scolarité le plus élevé des demandeurs principaux de VDE



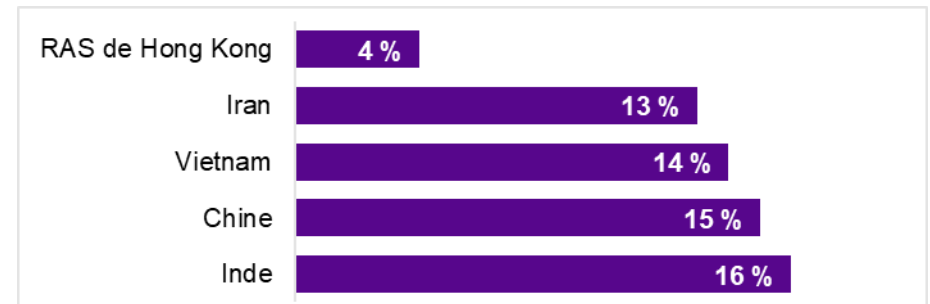
Source : SMGC

Figure 4 : État matrimonial des demandeurs principaux de VDE



Source : SMGC

Figure 5 : Les 5 principaux pays de citoyenneté des demandeurs principaux de VDE



Source : SMGC

<sup>6</sup> Par DP, on entend des entrepreneurs individuels liés à l’entreprise en démarrage.

<sup>7</sup> Source : Dirigeant principal des données (DPD), 30 septembre 2022. Ces données ne font pas la distinction entre les demandeurs « essentiels » et « non essentiels », car ces données n’étaient pas disponibles.



# Profil des demandeurs principaux – Types d’emploi

L'évaluation a utilisé les données de la BDCDEE pour créer un profil fondé sur les déclarations de revenus des DP de VDE qui sont arrivés entre mai 2016 et décembre 2019, qui avaient un numéro d'assurance sociale et qui ont produit au moins une déclaration. Le profil représente le nombre de déclarations de revenus effectuées par les 350 DP de VDE identifiés dans la BDCDEE. Certains DP sont comptés plusieurs fois dans ces données parce qu'ils ont produit des déclarations de revenus pour plusieurs années. Les totaux pour les différents types de déclarations de revenus (T2, DFT1, T4) ne s'excluent pas mutuellement et sont supérieurs au nombre total de déclarations (FMPT1) en raison du chevauchement des statuts d'emploi.

- Dans l'ensemble, l'évaluation a révélé que 700 déclarations de revenus (FMPT1) ont été produites par des DP de VDE qui sont arrivés entre mai 2016 et décembre 2019.
  - Parmi ces déclarations, 210 ont été produites par le DP avant son admission, ce qui signifie que certains DP de VDE avaient une expérience professionnelle ou une activité commerciale au Canada avant leur admission.
  - Les 490 déclarations restantes ont été produites par les DP de VDE après leur admission au Canada.

Ce profil de la BDCDEE ne comporte pas de dimensions sectorielles détaillées; toutefois, l'évaluation a permis de recueillir des renseignements généraux – la grande majorité des clients du Programme de visa sont présents dans les secteurs de l'information, de la finance et de l'assurance, de l'immobilier et de la location, et des services professionnels, scientifiques et techniques.

**Tableau 1 : Répartition des déclarations de revenus des demandeurs principaux admis dans le cadre du Programme de visa pour démarrage d'entreprise et par types d'emploi (mai 2016 à décembre 2019)\***

Mai 2016 à décembre 2019	Déclaration de revenus produite (FMPT1)	Propriétaire d'entreprise (T2)	Propriétaire d'entreprise (non constituée en société) (DFT1)	Occupait un emploi (T4)
Avant l'admission	210	70	40	100
Après l'admission	490	230	150	170
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>300</b>	<b>190</b>	<b>270</b>

Source : Statistique Canada : Base de données canadienne sur la dynamique employeur employés (BDCDEE), 2019.

\*Les chiffres sont arrondis à la dizaine près.

\*Le tableau est fondé sur des observations plutôt que sur des personnes uniques. Par exemple, un DP peut apparaître plusieurs fois, p. ex. 4 fois en 4 ans, et peut donc être compté 4 fois au lieu d'une seule.

\*Les données ne permettent pas de déterminer si les propriétaires T2 sont un sous ensemble des déclarants FMPT1.

\*Les types d'emploi ne s'excluent pas mutuellement; un DP de VDE peut être propriétaire d'une entreprise constituée en société ou d'une entreprise non constituée en société et occuper un autre emploi en même temps.

Les 700 déclarations de revenus produites par les DP de VDE comprennent les déclarations T2, DFT1 et T4, représentant différents types d'emploi :

- Les propriétaires d'entreprise (T2) sont les propriétaires qui détiennent au moins 10 % des parts d'une entreprise constituée en société. Les entreprises constituées en société sont généralement plus susceptibles d'embaucher des employés, d'être de plus grande taille et de disposer d'un plan avec une vision d'affaires à plus long terme. Si un propriétaire possédait plusieurs entreprises dans le courant d'une même année, la BDCDEE ne retenait que les entreprises les plus rentables. Au cours de la période de référence, les DP de VDE ont produit 300 déclarations de revenus T2.
- Les travailleurs autonomes propriétaires d'entreprise (DFT1) possèdent des entreprises non constituées en société. Au cours de la période de référence, les DP de VDE ont produit 190 déclarations de revenus DFT1.
- Les déclarations T4 concernent des emplois où le DP n'est pas le propriétaire de l'entreprise; 270 DP de VDE ont rempli une déclaration de revenus T4, ce qui signifie que certains DP de VDE occupent un emploi qui n'est pas lié à leur entreprise.
- Voir à l'annexe E les principaux demandeurs admis dans le cadre du Programme de visa pour démarrage d'entreprise en fonction des caractéristiques d'admission et des types d'emploi.

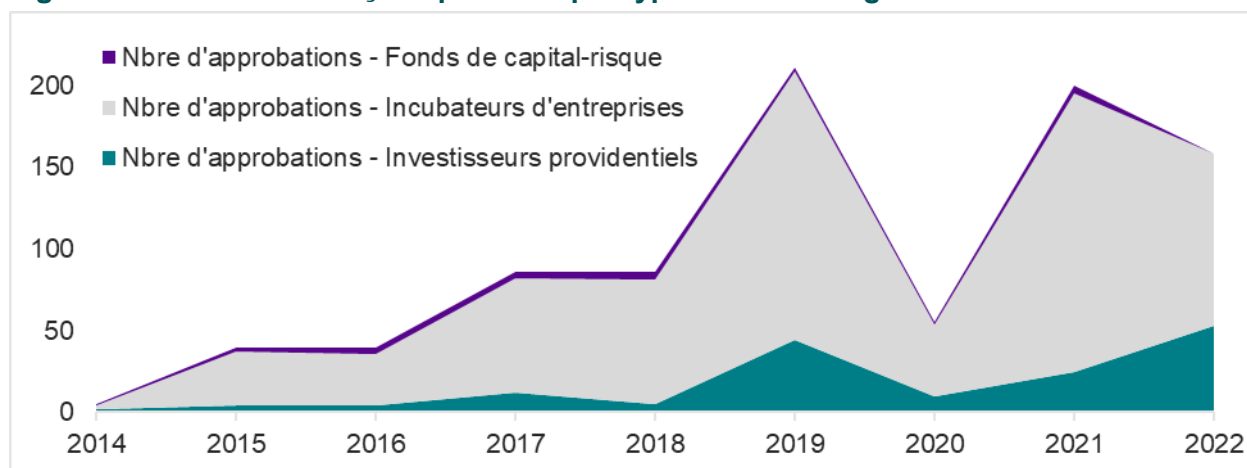
# Profil des entités désignées

Il y a trois types d'ED :

- les fonds de capital risque (c.-à-d. les investisseurs privés qui fournissent des capitaux en échange d'actions);
- les groupes d'investisseurs providentiels (c.-à-d. des personnes à valeur nette élevée qui fournissent des capitaux en échange d'actions);
- les incubateurs d'entreprises (c.-à-d. des organisations qui offrent du mentorat, des investissements et d'autres formes de soutien aux entreprises en démarrage pour les aider à s'établir).

Les incubateurs d'entreprises appuient environ 78 % des demandes de VDE et 79 % des demandeurs retenus, bien qu'ils ne représentent que 53 % des ED. Cette tendance s'est maintenue pendant toute la durée du programme.

Figure 6 : Demandes reçues par IRCC par type d'entité désignée



Source : COGNOS (MBR)

Tableau 2 : Entités désignées

	Fonds de capital-risque	Groupes d'investisseurs providentiels	Incubateurs d'entreprises
AS affiliée	ACCR	NACO	NACO
Population (#) *	24	9	38
Population (%)	34 %	13 %	53 %
<b>Nombre total de demandeurs</b>	<b>61</b>	<b>181</b>	<b>878</b>
<b>Pourcentage total de demandes</b>	<b>6 %</b>	<b>16 %</b>	<b>78 %</b>
<b>Nombre total de demandeurs retenus</b>	<b>25</b>	<b>159</b>	<b>697</b>
<b>Pourcentage total de demandeurs retenus</b>	<b>3 %</b>	<b>18 %</b>	<b>79 %</b>

Source : COGNOS (MBR)

\*En novembre 2023, il y avait 28 fonds de capital-risque, 8 groupes d'investisseurs providentiels et 51 incubateurs d'entreprises.

# Résultats de l'évaluation

## Nécessité du VDE – Compétitivité à l'échelle mondiale

**Constat 1 :** Le Programme de VDE répond à un besoin constant à la lumière des tendances mondiales actuelles, soit l'importance accordée à la croissance générée par les entrepreneurs et la concurrence pour attirer des entrepreneurs migrants à fort potentiel.

### Nécessité d'attirer des entreprises à forte croissance et des entrepreneurs migrants à fort potentiel

Selon l'examen de la documentation et les entretiens avec les informateurs clés, l'économie nationale et mondiale est en pleine évolution et influencée par de grandes tendances économiques liées à l'accélération des changements technologiques, à la nécessité de perfectionner les compétences du personnel et de le recycler, et à la demande en compétences numériques, en renseignement numérique, et en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM). Les informateurs clés d'IRCC et les intervenants de l'industrie ont indiqué que sans le Programme de VDE, le Canada « passerait à côté » de migrants à fort potentiel et « prendrait du retard » par rapport aux tendances mondiales, ce qui est aussi ressorti dans l'examen de la documentation. Cette considération est également citée dans un rapport de [l'Organisation de coopération et de développement économiques](#) (OCDE en anglais seulement).

Parallèlement à l'importance récemment accordée à la création et au développement d'entreprises novatrices, de nombreux pays de l'OCDE (p. ex. les États Unis et le Royaume Uni) ont mis en place leurs propres programmes équivalents au Programme de VDE, dont l'objectif est d'attirer le même bassin d'immigrants entrepreneurs. Ces programmes pour entrepreneurs varient dans leur conception et leur modèle d'exécution, comme le montre l'annexe B.

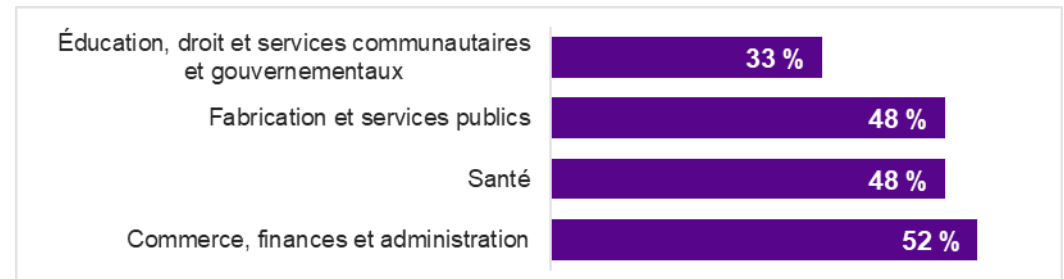
### Le Programme de VDE répond aux besoins

Les demandeurs de VDE sont instruits et possèdent les compétences nécessaires pour être productifs sur le marché du travail canadien. En fait, les données administratives montrent qu'un peu plus de 80 % d'entre eux sont titulaires d'un diplôme universitaire (de premier cycle ou supérieur).

D'après l'examen de la documentation et les ED interrogées, le Programme de VDE favorise le lancement de nouvelles entreprises, l'innovation et la création d'emplois, et contribue à la croissance d'entreprises actives principalement dans les domaines suivants : logiciels, matériel informatique, réseaux, services sur le Web, commerce électronique et technologie mobile.

Selon le sondage auprès des ED, la plupart des entreprises en démarrage soutenues œuvraient dans le secteur technologique.

**Figure 7 : Principaux secteurs technologiques soutenus par les ED**



Source : Sondage auprès des ED du VDE

Bien qu'aucun code de la CNP ne soit attribué aux demandeurs du Programme de VDE, l'évaluation des conditions récentes sur le marché du travail (2019-2028) réalisée par EDSC prévoit des pénuries pour les principales professions susceptibles de bénéficier du programme.

**Tableau 3 : Principales professions susceptibles de bénéficier de la venue de travailleurs étrangers et du Programme de VDE (2019-2028)**

Profession principale	État
Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs (2174) (CNP A)	Pénurie
Analystes et consultants/consultantes en informatique (2171) (CNP A)	Pénurie
Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel (2173) (CNP A)	Pénurie

Source : *Système de projection des professions au Canada (SPPC), projections de 2019 à 2028*

# Concordance

**Constat 2 : Le Programme de VDE cadre avec les mandats et les priorités générales du gouvernement du Canada et d'IRCC; toutefois, il n'est pas certain que l'objectif principal du programme soit pleinement atteint.**

## Le Programme de VDE cadre avec les priorités fédérales et ministérielles

Le Programme de VDE cadre avec deux priorités du gouvernement du Canada : 1) la diversité et l'inclusion; et 2) la croissance économique par l'innovation. La lettre de mandat que le premier ministre du Canada a adressée au ministre d'IRCC en décembre 2021 mettait l'accent sur « l'admission de nouveaux arrivants au Canada pour stimuler la croissance économique », objectif renforcé par un investissement dans la croissance économique et l'innovation prévu dans le budget de 2022.

Le Programme de VDE contribue à la responsabilité essentielle n° 2 d'IRCC – Sélection et intégration des immigrants et des réfugiés – en soutenant les entreprises en démarrage novatrices et les immigrants économiques fédéraux susceptibles de générer des retombées économiques pour le Canada, tel qu'il est souligné dans le programme fédéral d'immigration économique.

Le Programme de VDE est de moindre portée que les autres programmes d'IRCC et cohabite avec les programmes de la catégorie d'immigration des gens d'affaires, en particulier le Programme d'immigration des travailleurs autonomes. Le nombre de places disponibles chaque année établi par IRCC pour l'immigration des gens d'affaires est passé d'un maximum de [900 en 2016](#) à un maximum de [4 000 en 2023](#).

## Objectifs primaires du Programme de VDE

Même si le programme présente un bon rendement et affiche des retombées positives dans l'ensemble, il est plus difficile de déterminer dans quelle mesure il a atteint ses objectifs plus précis, tels qu'ils sont actuellement définis et mesurés.

L'évaluation, à la lumière des données obtenues, montre que les activités du programme contribuent à ses principaux objectifs; toutefois, le manque de clarté de certains processus et de certaines données sur le rendement ne nous a pas permis de bien mesurer l'étendue de la contribution du programme, notamment la mesure dans laquelle le programme a réussi à attirer des entrepreneurs de grand talent, les retombées économiques du programme et la véritable capacité d'innovation des entreprises en démarrage.

Des répondants ont mentionné que certains intervenants utilisent le programme pour combler une pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs pointus, plutôt que pour attirer des entrepreneurs de qualité et des entreprises novatrices, comme ce devrait être le cas. L'absence de définition opérationnelle du terme « innovation », qui mène certains intervenants à l'interpréter de manière vague, ne facilite pas le travail de vérification des agents. L'évaluation a également mis en évidence des lacunes dans les données relatives au rendement du Programme de VDE, ce qui a conduit la plupart des personnes interrogées à s'appuyer sur un cas connu de tous pour illustrer la réalisation de l'objectif principal du programme et démontrer son succès.

# Compétitivité et attractivité

**Constat 3 :** Le Programme de VDE du Canada réussit à attirer des entrepreneurs étrangers; toutefois, certains problèmes de mise en œuvre nuisent à sa compétitivité.

## Compétitivité et attractivité des VDE

L'évaluation a montré que le Programme de VDE du Canada reste concurrentiel par rapport à d'autres programmes similaires.

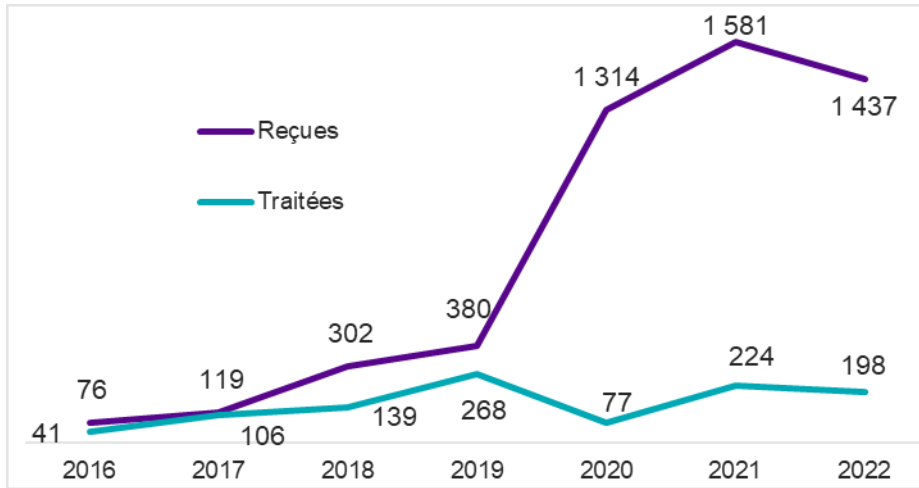
Bien que la majorité (61 %) des clients interrogés aient indiqué qu'ils connaissaient les programmes équivalents d'autres pays, la plupart d'entre eux (86 %) ont précisé qu'ils n'y avaient pas eu recours.

Les informateurs clés ont dégagé plusieurs caractéristiques du Programme de VDE susceptibles d'avoir influencé la décision des DP de choisir le programme canadien, notamment la capacité de prendre des risques d'affaires sans affecter le statut d'immigration, l'accès à la résidence permanente immédiate, l'accès à un permis de travail temporaire pendant le traitement de la demande, et l'immigration familiale. En outre, la plupart (86 %) des ED ont estimé que l'aspect le plus commercialisable du Programme de VDE était la possibilité d'immigrer au Canada. Les principaux facteurs d'attraction qui ont influencé la décision des clients interrogés de rester au Canada sont les suivants : le Canada est un pays du G7, le Canada entretient des relations étroites avec les États Unis et le Canada compte une solide communauté d'affaires.

## Difficultés d'exécution nuisant à la compétitivité et à l'attrait du Programme de VDE

L'analyse des données administratives et les entretiens ont montré que les délais de traitement actuels et l'arriéré accumulé constituaient des problèmes importants qui nuisaient à la compétitivité et à l'attrait du Programme de VDE. La figure 8 montre que, pour la période visée par l'évaluation, le nombre de demandes reçues était généralement plus élevé que le nombre de demandes traitées. Bien que cette situation indique que le programme est attrayant, elle a également engendré un arriéré de demandes et prolongé les délais de traitement. Certains informateurs clés ont déclaré que les mesures de contrôle à l'admission du Programme de VDE sont insuffisantes, car il n'y a pas de limite quant au nombre de certificats d'engagement qu'une ED peut délivrer. Les informateurs clés ont déclaré qu'on a commencé à recevoir un grand nombre de demandes de faible qualité après 2018, ce qui a contribué à gonfler l'arriéré et à prolonger les délais de traitement. L'examen de la documentation a permis de constater que toutes les demandes liées à une entreprise en démarrage doivent être traitées collectivement. Si la demande d'un entrepreneur n'est pas réglée, la décision finale pour toutes les demandes liées à l'entreprise peut en être retardée. Cette situation entraîne un fardeau opérationnel indu, car il n'existe pas de politique obligeant les clients d'un groupe à soumettre leur demande dans un certain délai ou en tant que groupe complet; une telle politique minimiserait l'effort de gestion supplémentaire que requièrent les demandes associées (pour s'assurer que les demandes sont traitées ensemble). Ce décalage entre la politique et les opérations continue d'entraver l'efficacité des processus d'admission et des transferts de dossiers.

**Figure 8 : Nombre de demandes de VDE reçues et traitées\***

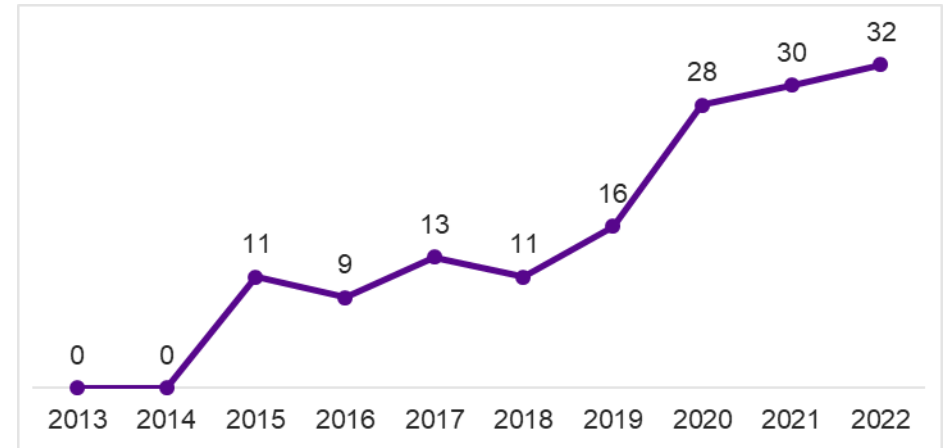


Source : COGNOS (MBR)

\*Les données relatives au traitement des demandes comprennent les demandes dont l'exhaustivité a été vérifiée et qui ont été saisies dans le SMGC; elles ne tiennent pas compte de la totalité des demandes reçues.

Voir l'annexe A pour en savoir plus sur le nombre de dossiers reçus et traités par année. Selon le site Web d'IRCC, au 30 mai 2023, le délai de traitement d'une demande de VDE était d'environ 35 mois. Certains intervenants ont indiqué que l'économie des entreprises en démarrage évolue rapidement et que les délais de traitement actuels sont trop longs et menacent la viabilité de ces entreprises.

**Figure 9 : Délais de traitement pour les DP (mois)**



Source : COGNOS (MBR)

# Activités promotionnelles

**Constat 4 :** Les activités de promotion du Programme de VDE ont été principalement menées par les AS et les ED au cours de la période de référence; toutefois, ces activités ont été intentionnellement ralenties, puisqu'il importait, en priorité, de régler les problèmes du programme.

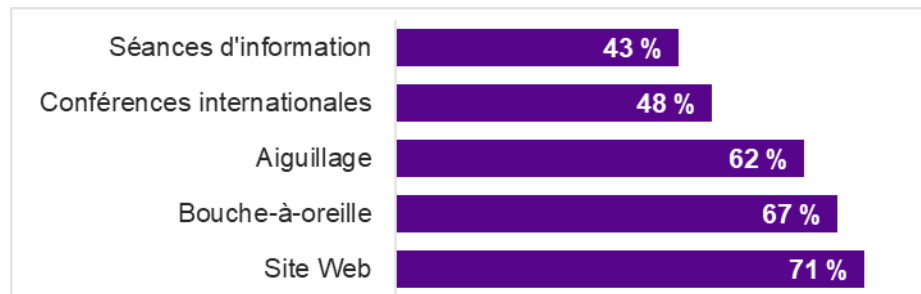
## Activités promotionnelles autour du VDE

Bien qu'il n'y ait pas de stratégie officielle de promotion du Programme de VDE, de nombreuses activités de promotion ont été organisées, principalement dirigées par les AS et les ED. IRCC et Affaires mondiales Canada ont également fait la promotion du programme auprès d'entrepreneurs potentiels dans des pays étrangers et lors de la conférence Collision à Toronto.

Près des trois quarts (71 %) des ED interrogées ont déclaré faire concorder leurs activités de promotion avec les priorités fédérales en mettant en place des initiatives de promotion de l'équité, notamment en accordant la priorité aux projets de création d'entreprises de personnes sous représentées, en menant de solides campagnes de marketing pour promouvoir la diversité et l'inclusion et en offrant un soutien additionnel aux entreprises dirigées par des femmes.

Les ED interrogées ont déclaré que leurs principales méthodes de promotion étaient les sites Web, le bouche à oreille et les références.

**Figure 10 : Activités de promotion des ED**



Source : Sondage auprès des ED du VDE

La majorité (61 %) des clients interrogés ont déclaré avoir entendu parler du Programme de VDE par des sources autres que le gouvernement du Canada, notamment des contacts professionnels (18 %), des moteurs de recherche (18 %) et des avocats spécialisés en droit de l'immigration (10 %), par rapport à 39 % d'entre eux qui ont découvert le programme sur un site Web du gouvernement du Canada.

## Défis en matière de promotion

L'examen de la documentation a permis de constater que les activités promotionnelles ont été plus nombreuses au cours des premières phases du Programme de VDE, principalement pendant la phase pilote.

Certains problèmes liés à la promotion des VDE ont été relevés par les ED, notamment la cohérence des messages sur le programme, l'absence de promotion sur les marchés émergents, les retards accumulés et la nécessité de répondre aux préoccupations des clients en ce qui concerne les délais de traitement. Compte tenu des difficultés liées aux délais de traitement et à l'abondance des demandes de qualité médiocre, la plupart des personnes interrogées ont évoqué un ralentissement ou l'interruption des activités de promotion du Programme de VDE pendant que l'on cherchait à régler ces problèmes.



# Rôles et responsabilités

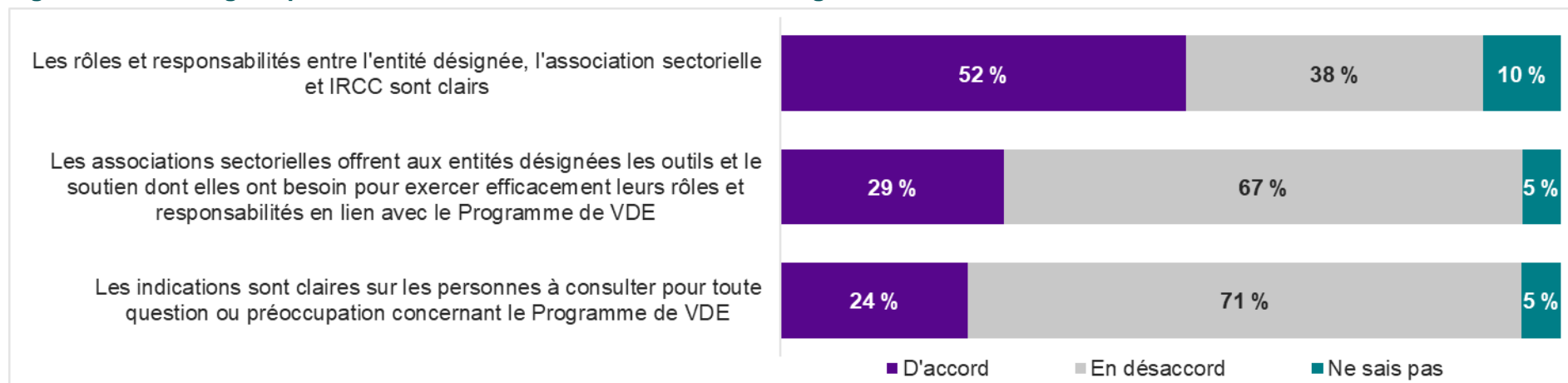
**Constat 5 :** Bien que les responsabilités générales soient comprises, on constate un manque de clarté quant à la manière dont les ED et les AS doivent s'acquitter de leurs rôles précis.

Dans l'ensemble, les rôles et responsabilités des intervenants sont bien compris.

En fait, presque toutes les personnes interrogées comprenaient les responsabilités générales de chaque organisation participant au Programme de VDE. Toutefois, certains intervenants ont déclaré que les lignes directrices du programme concernant leurs rôles et responsabilités étaient insuffisantes. La plupart des intervenants ont déclaré qu'ils manquaient de précisions sur la façon de s'acquitter de leurs rôles et responsabilités. Par exemple, on ne sait pas très bien comment les ED sélectionnent et soutiennent les demandeurs ou comment les AS aident les ED et leur fournissent des services; par conséquent, IRCC a de la difficulté à s'assurer que les demandeurs reçoivent des services de qualité égale et dans des délais uniformes, et que l'intégrité du programme est maintenue.

Les entretiens ont également révélé que le manque de documentation sur les processus et les outils des AS et des ED indique que les mécanismes de sélection des ED sont peu clairs et incohérents d'une organisation à l'autre. L'évaluation n'a pas permis d'identifier les pratiques exemplaires des AS (c. à d. la consignation du processus de sélection) et les activités mises en œuvre pour promouvoir ces pratiques exemplaires. De même, le manque de clarté quant à la gouvernance et au soutien du Programme de VDE a été relevé dans le sondage auprès des ED.

**Figure 11 :** Sondage auprès des ED : Gouvernance et soutien du Programme de VDE



Source : Sondage auprès des ED du VDE

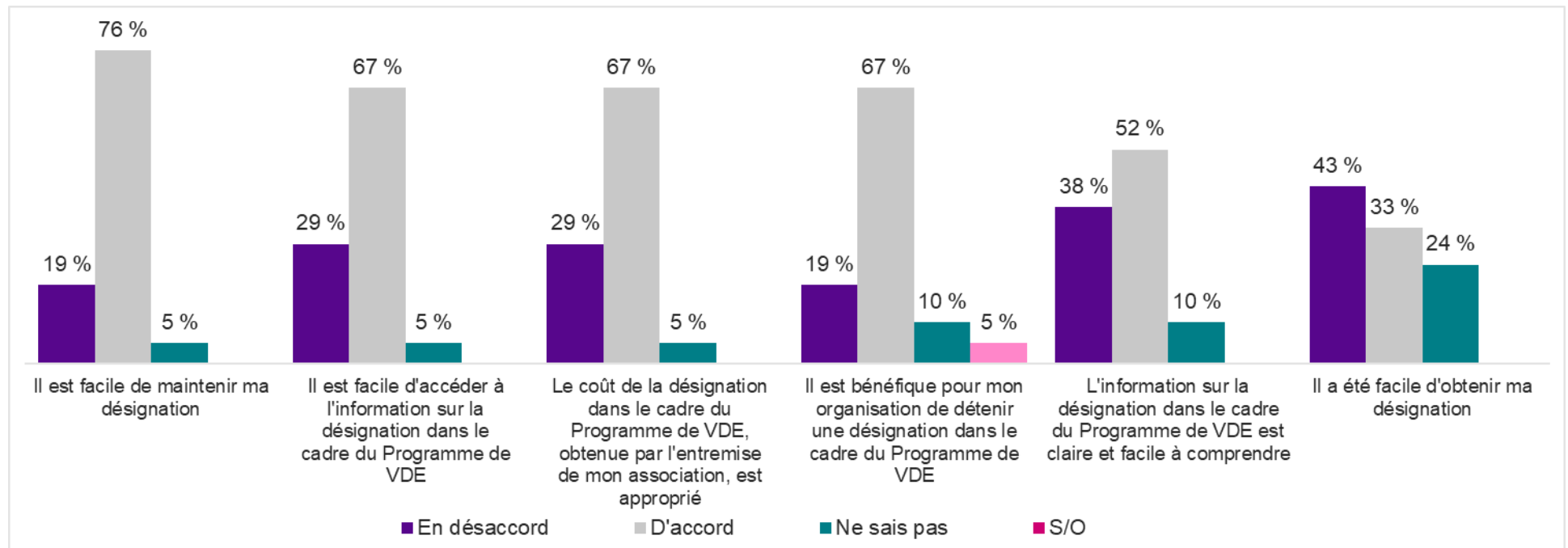
# Statut de désignation

**Constat 6 :** Les ED ont tendance à avoir une opinion favorable sur la valeur du statut et du processus de désignation; cependant, une proportion non négligeable d'entre elles ont déclaré qu'elles avaient de la difficulté à l'obtenir.

De nombreuses ED interrogées s'accordaient à dire que leur désignation dans le cadre du Programme de VDE est facile à maintenir, que l'information à ce sujet est facile d'accès, que les coûts connexes sont appropriés et que la désignation est bénéfique. La plupart des personnes interrogées ont fait peu de commentaires sur la désignation, car les opérations y ayant trait sont principalement gérées par les AS, mais celles qui ont formulé des commentaires à ce sujet avaient une perception favorable de la désignation et des généralités du processus.

À l'inverse, les opinions des ED interrogées sont partagées quant à la clarté et à la compréhension des renseignements relatifs à la désignation, ainsi qu'à la facilité avec laquelle ils peuvent obtenir cette désignation. Ce constat a également été confirmé lors de l'examen de la documentation, où il y avait, dans certains cas, très peu de détails sur le mécanisme de diligence raisonnable menant à la désignation, ni sur le processus étape par étape à l'issue duquel les ED sont désignées.

**Figure 12 :** Points de vue des ED sur le statut de désignation dans le cadre du Programme de VDE



Source : Sondage auprès des ED du VDE

# Processus de demande

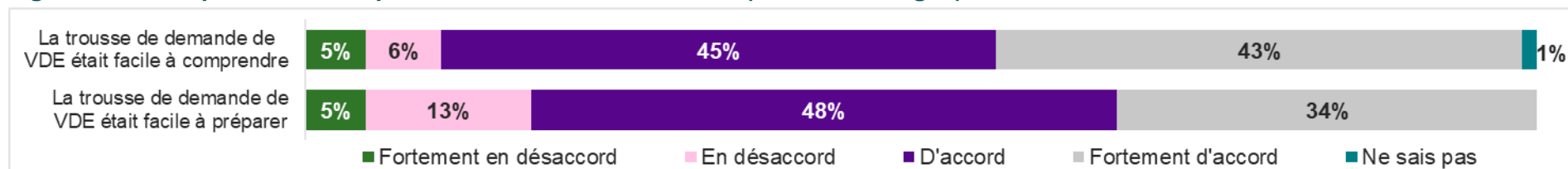
**Constat 7 : La majorité des clients du Programme de VDE comprennent le processus de demande, mais le processus d'examen par les pairs est moins bien compris.**

## Compréhension du processus de demande par les clients

Contrairement aux autres programmes d'immigration d'IRCC, le processus de demande de VDE comporte des étapes supplémentaires, à savoir l'élaboration d'une proposition d'entreprise, l'obtention d'un certificat d'engagement et la collaboration avec une ED.

La majorité des clients interrogés reconnaissent que la demande de VDE est facile à assembler et à comprendre. Toutefois, 57 % des répondants ont déclaré avoir reçu de l'aide pour remplir leur demande, et 79 % d'entre eux ont fait appel à un avocat ou à un consultant en immigration. En outre, 65 % des clients interrogés ont déclaré que leur entité désignée les avait aidés à compléter leur demande.

**Figure 13 : Compréhension du processus de demande de VDE (clients interrogés)**

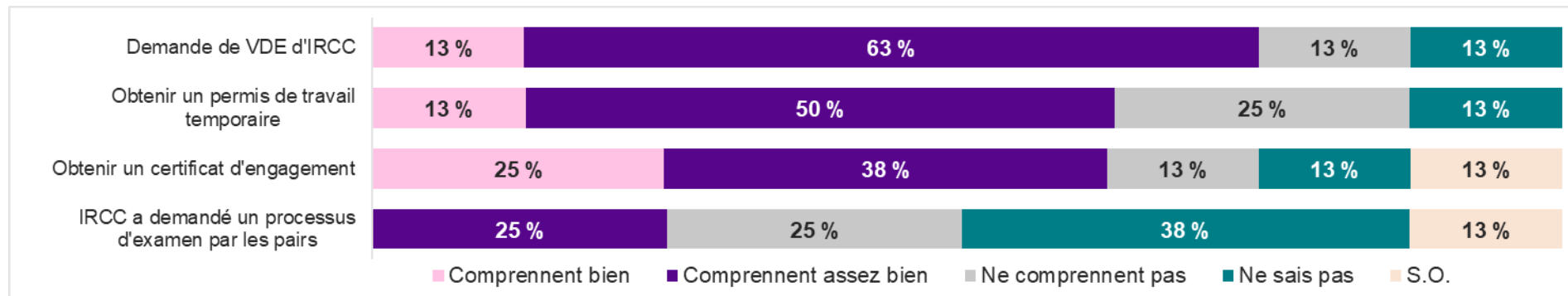


Source : Sondage auprès des clients du VDE

## Compréhension du processus de demande par les entités désignées

Dans le sondage mené auprès des ED, on leur a demandé si elles-mêmes et leurs clients comprenaient chacune des principales étapes du processus de demande de VDE. La majorité des ED estimaient que leurs clients savaient comment obtenir un certificat d'engagement, un permis de travail temporaire et le formulaire de demande de VDE. Certaines ED ont toutefois signalé des difficultés en ce qui concerne le processus d'examen par les pairs.

**Figure 14 : Compréhension du processus de demande de VDE par les clients (ED interrogées)**



Source : Sondage auprès des ED du VDE

# Processus d'examen par les pairs

**Constat 8 : Les problèmes observés dans le processus d'examen par les pairs ont une incidence négative sur son efficacité.**

## Objectif de l'examen par les pairs et expertise sectorielle

Au cours du traitement de la demande de VDE, un agent d'immigration peut demander qu'un examen par les pairs soit effectué pour l'aider à rendre une décision finale. Dans le cadre du Programme de VDE, l'AS est chargée de faciliter la mise en place d'un comité d'examen par les pairs pour évaluer la diligence raisonnable exercée par l'ED et déterminer si elle est conforme aux normes de l'industrie et si l'entreprise en démarrage est réellement novatrice.

Presque toutes les personnes interrogées s'accordaient à dire qu'IRCC ne dispose pas de l'expertise nécessaire pour examiner les propositions commerciales ou pour évaluer correctement le caractère novateur d'une entreprise. C'est pourquoi le soutien d'experts externes, par le biais du processus d'examen par les pairs, est considéré comme une approche nécessaire pour déterminer si la diligence requise a été exercée et si une entreprise en démarrage est novatrice et viable.

## Difficultés liées au processus d'évaluation par les pairs

Malgré la nécessité évidente du processus d'évaluation par les pairs, certaines difficultés importantes ont un impact négatif sur son efficacité et son utilisation.

Le processus d'examen par les pairs a suscité des préoccupations : l'examen de la documentation a montré qu'il est miné par le manque de transparence et de détails sur la manière dont les membres du comité sont sélectionnés, sur les instructions qui leur sont données, sur la personne qui remplit le formulaire de demande ou sur la façon dont les membres du comité se réunissent. De même, certaines personnes ayant participé à un entretien par IRCC et certaines ED interrogées ont également signalé ce manque de transparence dans le processus d'examen par les pairs, mettant en doute sa fiabilité en tant qu'évaluation experte et indépendante.

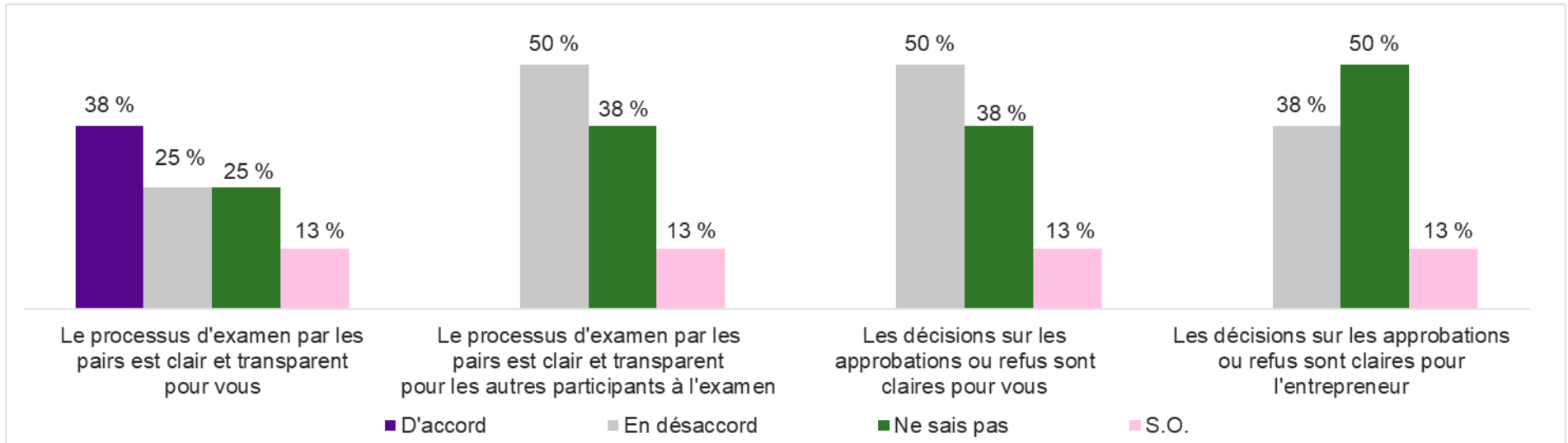
Dans le cadre de la réglementation actuelle, il n'y a pas d'incitation ou d'obligation pour les ED à participer à un processus d'examen par les pairs. Lorsque le programme est devenu permanent en 2018, certaines personnes interrogées ont évoqué le risque que les ED refusent de participer à l'examen par les pairs ou que l'examen soit incomplet, ce qui a eu un impact négatif sur l'intégrité du processus.

L'examen de la documentation et les entretiens ont révélé que les communications entre les intervenants prenant part à la mise en œuvre d'un examen par les pairs étaient parfois lacunaires; cette situation peut mener à des demandes d'examen retardées ou déclarées « perdues ».

Toutes les sources de données indiquent que l'examen par les pairs retarde le processus de demande : les personnes interrogées ont évoqué 8 à 9 mois; les ED interrogées ont parlé d'un mois à plus d'un an; et l'examen de la documentation a permis d'établir que cet examen ajoutait 7 mois au traitement d'une demande.

Les données issues des entretiens et l'examen de la documentation ont montré que les examens par les pairs sont de qualité variable et qu'ils ne répondent pas toujours aux préoccupations des agents. Quelques personnes interrogées ont estimé qu'en raison des difficultés du processus, elles n'avaient pas réellement d'intérêt à y recourir.

**Figure 15 : Points de vue des ED sur la clarté du processus d'examen par les pairs**



Source : Sondage auprès des ED du VDE

# Intégrité du programme

**Constat 9 : IRCC a été en mesure de détecter les demandes de VDE problématiques et de signaler les cas potentiels d'utilisation abusive du programme; toutefois, la capacité d'enquête à cet égard est limitée.**

## Détection des demandes problématiques

Les entretiens avec les informateurs clés et l'examen de la documentation ont montré qu'IRCC était en mesure de détecter les demandes et les pratiques problématiques au moyen de différents mécanismes internes, y compris le mode de service réservé (MSR) et les agents d'IRCC. Certains entretiens avec des informateurs clés ont mis en évidence un volume élevé de demandes de faible qualité, ce qui donne à penser que certains demandeurs n'ont peut-être pas l'intention de créer une entreprise après leur admission au Canada, mais qu'ils cherchent plutôt à obtenir rapidement le statut de résident permanent. Le tiers (33 %) des clients interrogés ont déclaré que « l'occasion d'immigrer au Canada » était l'aspect le plus attrayant du Programme de VDE.

## Risque d'utilisation abusive du programme

De nombreux entretiens avec des informateurs clés et des exercices d'intégrité internes ont permis d'observer des cas potentiels d'utilisation abusive du Programme de VDE par certaines ED; il arrive notamment que ces dernières facturent les demandeurs pour évaluer leur entreprise, soumettre des documents à IRCC et accéder aux services d'IRCC. Certaines soumettent des demandes frauduleuses; falsifient ou réutilisent des documents et des plans d'entreprise et confient leurs responsabilités en matière de diligence raisonnable en sous traitance à des intervenants externes. Les évaluateurs ont également relevé la possibilité de conflits d'intérêts en matière de propriété d'entreprise et d'investissement.

En outre, certains entretiens avec des informateurs clés et des exercices d'intégrité interne ont révélé une utilisation abusive du programme par des avocats et des consultants en immigration, qui peuvent vendre des plans d'affaires axés sur l'obtention d'un VDE et soumettre des documents frauduleux. IRCC s'attache actuellement à mieux quantifier et vérifier ces préoccupations et les cas potentiels d'utilisation abusive du programme.

## Capacité d'enquête

Certaines personnes interrogées ne savaient pas si les responsables du Programme de VDE avaient clairement le pouvoir d'enquêter sur toutes les préoccupations concernant les ED et les AS, tandis que d'autres ne savaient pas comment mener une enquête dans le contexte du Programme de VDE. Certains informateurs clés ont également signalé qu'ils ne savaient pas qui était responsable d'enquêter sur les problèmes d'intégrité du programme.

Les lignes directrices relatives au traitement des demandes de VDE manquent également de clarté, notamment en ce qui concerne les motifs limités permettant de rejeter une demande jugée douteuse ou de mauvaise qualité et la définition vague du terme « innovation », qui restreint la capacité d'enquête des agents d'immigration.

L'évaluation a révélé certaines lacunes dans les mécanismes de contrôle du Programme de VDE, dans la mesure où une partie des processus du programme, y compris le processus d'examen par les pairs et les rapports annuels, sont administrés par des intervenants externes, ce qui limite la capacité d'IRCC de surveiller et de contrôler l'intégrité du programme. Actuellement, IRCC enquête sur des cas d'utilisation abusive du programme de façon réactive et ne dispose pas d'un mécanisme de contrôle officiel pour s'assurer que les ED continuent de respecter les conditions requises pour être désignées.

Certains informateurs clés ont mentionné avoir besoin de plus de formation sur le Programme de VDE et ont signalé que les ressources d'enquête limitées (p. ex. le personnel d'IRCC, les outils) font obstacle à la capacité de remédier aux cas potentiels d'utilisation abusive. Toutefois, au cours de l'évaluation, les responsables du Programme de VDE ont établi de nouvelles capacités d'enquête pour s'attaquer à ce problème.

# Révocation de la désignation des entités

**Constat 10 :** Certaines ED, en particulier les incubateurs d'entreprises, ne réalisent pas les investissements requis et leurs motivations ne sont pas claires, ce qui peut avoir un impact négatif sur le Programme de VDE. Bien que les pouvoirs en matière de révocation de la désignation d'ED soient bien définis, certaines lacunes dans les outils et le manque de clarté du processus ont empêché IRCC d'utiliser pleinement cette mesure d'intégrité.

Certains informateurs clés ont indiqué que la plupart des demandes problématiques liées au Programme de VDE étaient liées à des entreprises en démarrage soutenues par des incubateurs d'entreprises; selon ces répondants, en l'absence de l'investissement minimal requis, ces demandes étaient plus susceptibles de constituer une utilisation abusive du programme et pouvaient être motivées par d'autres facteurs.

Certains informateurs clés ont déclaré que les critères d'admissibilité pour les demandes liées aux incubateurs d'entreprises étaient insuffisants, un problème qui se reflète également dans certains refus, puisque 154 demandes des incubateurs d'entreprises ont été refusées entre le 1er avril 2013 et le 31 décembre 2021, ce qui en fait le volet recevant et rejetant le plus grand nombre de demandes, en chiffres absolus.

- Incubateurs d'entreprises : 18 %, ou 154 sur 878
- Fonds de capital-risque : 51 %, ou 31 sur 61
- Investisseur providentiel : 8 %, ou 15 sur 181

**Tableau 4 : Demandes refusées, par année et par ED**

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Incubateur d'entreprises	4	4	0	13	28	42	17	18	28	154
Fonds de capital-risque	1	1	0	5	13	0	5	5	1	31
Investisseur providentiel	0	0	0	0	9	6	0	0	0	15
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	<b>50</b>	<b>48</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>29</b>	<b>200</b>

Source : COGNOS (MBR)

## Supervision des ED

Les informateurs clés ont souligné qu'un faible nombre d'ED sont responsables d'un grand nombre de demandes de faible qualité, ce qui nuit à la capacité de traiter les demandes et, au bout du compte, ralentit le traitement. En outre, les demandes liées aux incubateurs d'entreprises représentent une grande partie des cas de litiges dans le cadre du Programme de VDE, dossiers qui requièrent énormément de temps et de ressources du Ministère.

**Tableau 5 : Nombre de litiges pour les demandes de RP reçues entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2022 dans le cadre du Programme de VDE**

	Organisation	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Les 3 litiges les plus importants	Org. A	0	0	1	23	28	15	13	1	81
	Org. B	0	0	0	0	3	5	13	0	21
	Org. C	0	0	0	0	2	10	5	0	17
Nombre total de litiges concernant des VDE	Nbre	11	4	3	51	63	98	219	17	466
	%	2	1	1	11	13	21	47	4	100

Source : COGNOS (MBR)

Certains informateurs clés ont indiqué qu'un plus grand nombre d'acteurs que prévu intervenaient dans les processus clés du Programme de VDE et les confiaient à des sous-traitants externes. L'augmentation du nombre d'ED est principalement attribuable à l'accès d'un plus grand nombre d'incubateurs d'entreprises au programme, par rapport aux groupes d'investisseurs providentiels ou aux fonds de capital-risque.

### **Pouvoir de révocation**

Le ministre d'IRCC est clairement habilité à révoquer la désignation de toute ED qui ne respecte pas les conditions de désignation ou qui fournit des renseignements faux, trompeurs ou inexacts, et on a recensé plusieurs cas de révocation d'ED dans le passé. Toutefois, toutes les révocations résultaient d'une demande volontaire de l'ED (p. ex. l'ED n'est plus membre de l'AS ou n'est plus en activité). À ce jour, la procédure de révocation n'a pas été utilisée sur une base non volontaire ou en réponse à des préoccupations concernant l'intégrité du programme.

### **Capacité de révocation**

Les personnes interrogées ont fait état d'un manque d'outils (p. ex. lettres d'inspection) et d'un processus peu précis pour la révocation de la désignation, tout en faisant clairement observer qu'IRCC est en train de mettre au point des mécanismes à cet égard, mais que le Ministère se heurte à de multiples difficultés. Les AS, plutôt qu'IRCC, sont responsables de l'examen régulier des ED, et les inspections d'IRCC sont généralement liées aux permis de travail et aux employeurs plutôt qu'aux entrepreneurs autonomes et aux ED, de sorte que les outils d'inspection existants doivent être adaptés pour répondre à la structure unique du Programme de VDE.



# Retombées économiques

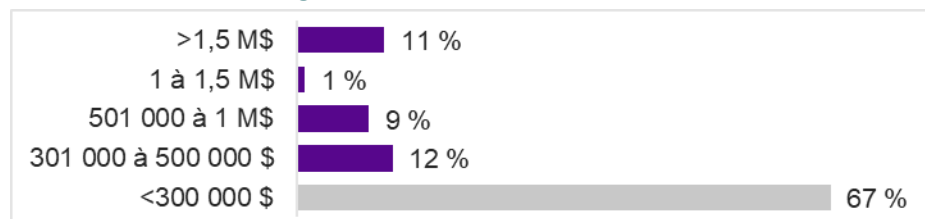
**Constat 11 :** Le Programme de VDE a généré des retombées économiques pour le Canada, notamment au chapitre des capitaux mobilisés, de l'augmentation des revenus, de la création d'emplois et des avantages indirects liés aux membres de la famille accompagnant les demandeurs. Toutefois, il n'a pas été possible d'évaluer pleinement certains résultats économiques du Programme de VDE après l'admission, en raison de certaines limites dans les données de mesure du rendement.

L'évaluation a permis d'examiner certains avantages économiques connexes du Programme de VDE grâce au sondage auprès des clients et à l'analyse des données de la BDCDEE, en examinant plusieurs paramètres clés : le capital, la création d'emplois et les revenus.

## Capital cumulé

Le capital cumulé<sup>8</sup> levé au début de la phase de démarrage de l'entreprise indique le montant de l'investissement (y compris le financement du fondateur) qui a été mobilisé pour démarrer l'entreprise. Ce financement est souvent utilisé pour payer les salaires des fondateurs, se procurer le matériel de base pour les biens ou les services de prototypage, et certaines liquidités pour les propositions commerciales, le marketing ou la main d'œuvre contractuelle. À cet égard, 67 % des clients interrogés ont déclaré qu'ils disposaient d'un capital global de 300 000 \$ ou moins au début de la phase de démarrage de leur entreprise.

**Figure 16 :** Total des capitaux mobilisés au début de la phase de démarrage de l'entreprise



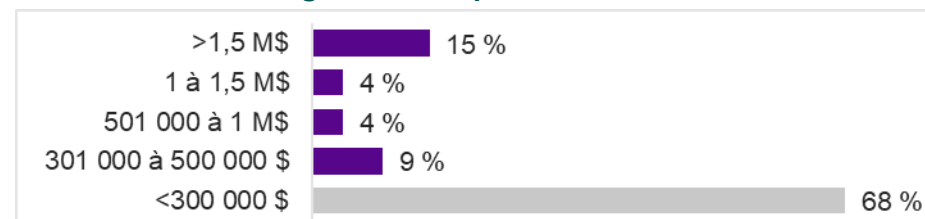
Source : Sondage auprès des clients du VDE

<sup>8</sup> Capital global : la somme du capital, de l'excédent, des profits non répartis et des réserves à la date de calcul la plus récente.

<sup>9</sup> Pour les propriétaires d'entreprises multiples, l'information sur les entreprises repose sur l'entreprise principale qui a généré le revenu le plus élevé. Chaque

Au fur et à mesure que l'entreprise se développe et croît, le capital total devrait lui aussi augmenter, ce qui indique que l'entreprise génère des revenus ou bénéficie d'investissements qui soutiennent sa viabilité ou sa croissance. Alors que la proportion de répondants au sondage déclarant jusqu'à présent un capital total cumulé de 300 000 \$ ou moins à l'étape du démarrage est restée à peu près la même qu'au début (de 67 % à 68 %), la proportion de répondants déclarant un capital total cumulé plus élevé a légèrement augmenté, ce qui suggère un niveau de croissance très modeste.

**Figure 17 :** Total des capitaux mobilisés à ce jour à la phase de démarrage de l'entreprise



Source : Sondage auprès des clients du VDE

## Création d'emplois

Les entreprises bénéficiant de VDE ont également contribué à la création d'emplois. Selon les données de la BDCDEE, 230 propriétaires d'entreprises ont embauché 990 employés entre mai 2016 et décembre 2019, un résultat qui correspond à celui du sondage auprès des clients du Programme de VDE, selon lequel 83 % des répondants ont déclaré avoir engagé 5 employés ou moins pour soutenir le fonctionnement de leur entreprise en démarrage<sup>9</sup>.

propriétaire possédait une entreprise au cours de chaque année donnée. Une entreprise peut avoir plus d'un propriétaire.

## Revenu

Les sources de revenus des propriétaires d'entreprises constituées en société peuvent inclure des revenus d'emploi provenant d'entreprises indépendantes et des dividendes d'entreprises calculés au prorata de leur part. Les propriétaires d'entreprises bénéficiant d'un VDE déclarent des revenus : selon les données de la BDCDEE, le revenu médian des DP de VDE augmente généralement avec le nombre d'années passées au Canada (admission jusqu'à trois ans au Canada). Cette tendance s'applique également à leurs employés.

**Tableau 6 : Revenu médian\* des demandeurs principaux\*\* du Programme de VDE admis de mai 2016 à décembre 2019**

	Propriétaires d'entreprises T2 et revenus T4 + dividendes	T4 des salariés et revenus T4
Toutes les années après l'admission (cohortes)	40 000	29 000
<b>Année d'admission de la cohorte</b>		
2016 (environ trois ans au Canada)	146 000	58 000
2017 (environ deux ans au Canada)	44 000	32 000
2018 (environ un an au Canada)	78 000	21 000
2019 (année d'admission)	20 000	13 000

Source : *Statistique Canada : Base de données canadienne sur la dynamique employeur employés (BDCDEE), 2019.*

Note : \*Le tableau exclut les demandeurs dont le revenu est nul.

\*\*La distribution du revenu médian est fondée sur le niveau d'observation d'une année personne et sur les personnes qui ont déclaré un revenu positif chaque année. Pour chaque année d'une cohorte de DP (c'est à dire les clients qui ont été admis au Canada au cours d'une année civile donnée), on rapporte un revenu imposable cumulatif croissant chaque année après l'admission au Canada; ces DP ont également payé des impôts canadiens, ce qui indique un certain niveau de réussite/croissance économique.

## Avantages indirects

Grâce à l'activité économique générée par les conjoints et les personnes à charge, le Programme de VDE a entraîné des retombées indirectes pour l'économie canadienne. Les données administratives montrent que les DP de VDE ont été accompagnés par un total de 420 conjoints et de 672 personnes à charge entre le 1er avril 2013 et le 31 décembre 2021. De même, les résultats du sondage auprès des clients ont montré que :

- 74 % des répondants au sondage auprès des DP de VDE ont déclaré faire venir leur conjoint dans le cadre de leur demande. Parmi ces derniers, 49 % ont déclaré que leur conjoint travaillait à son arrivée au Canada.
- 67 % des répondants au sondage auprès des DP de VDE ont déclaré faire venir leurs enfants dans le cadre de leur demande. Parmi ces derniers, 71 % ont déclaré que leurs enfants étaient aux études à leur arrivée au Canada.

## Avantages macro-économiques

Une recherche interne d'IRCC, utilisant également la BDCDEE et d'autres ensembles de données, a montré la contribution d'entreprises appartenant aux DP de VDE à l'économie en termes de PIB et d'impôt sur les sociétés payé<sup>10</sup>.

- La contribution moyenne au PIB des entreprises détenues par les nouveaux arrivants titulaires d'un VDE est d'environ 126 000 \$.
- L'impôt sur les sociétés moyen payé par les entreprises appartenant à de nouveaux arrivants admis dans le cadre du Programme de VDE était d'environ 13 000 \$.

<sup>10</sup> Rapport de recherche interne – Rendement et contributions des entreprises appartenant à des immigrants admis dans le cadre des programmes fédéraux

d'immigration des gens d'affaires, Direction générale de la dirigeante principale des données et de la recherche, IRCC, juillet 2023.

## Répartition des bénéfices

Les données administratives ont montré que la Colombie Britannique et l'Ontario étaient les principaux bénéficiaires du Programme de VDE, puisque 54 % de tous les DP de VDE admis au pays se sont installés dans ces deux provinces. Bien que cette immigration soit fortement concentrée dans les grands centres canadiens, les autres titulaires d'un VDE sont répartis dans les différentes provinces, ce qui indique une dispersion géographique des clients et des avantages du programme, quoique de manière assez inégale.

## Limites des données disponibles

IRCC ne recueille pas systématiquement de données sur les retombées économiques ou les avantages postérieurs à l'admission, tels que le montant des investissements générés et la proportion d'entreprises à forte croissance bénéficiant du Programme de VDE, parmi d'autres indicateurs potentiellement utiles, et ce, pour plusieurs raisons. Par exemple, selon l'OCDE, la quantification des avantages économiques des VDE est un problème courant en raison de la nature des secteurs d'activité de ces entreprises (p. ex. difficulté à définir le « succès » et à quantifier la croissance d'un écosystème de création d'entreprises en démarrage).

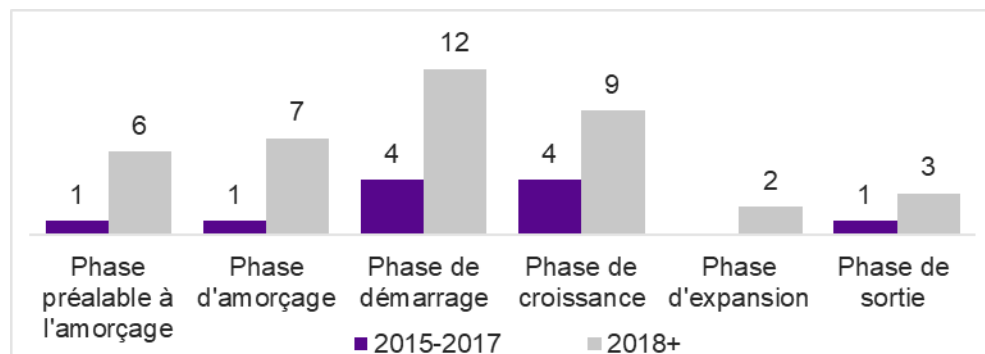
# Rétention

**Constat 12 :** Bien que les données indiquent que de nombreux clients du Programme de VDE poursuivent activement leurs activités de démarrage d'entreprise et que presque tous restent au Canada, certains éprouvent des difficultés d'intégration.

## Lancement d'entreprises

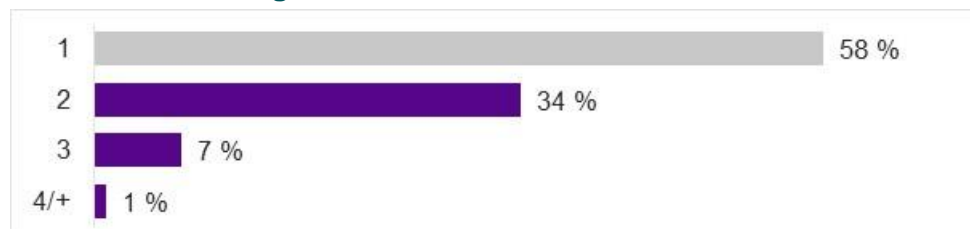
Les clients du Programme de VDE interrogés ont parlé du stade de développement de leur entreprise en démarrage. L'évaluation a permis de faire le lien entre leurs réponses et leur année d'admission afin de montrer certains des progrès réalisés par les clients du programme relativement à leur entreprise. La majorité d'entre eux ont déclaré être en phase de démarrage ou de croissance.

**Figure 18 :** Stade de développement de l'entreprise en démarrage par année d'admission



Source : Sondage auprès des clients du VDE

**Figure 19 :** Nombre total d'entreprises en démarrage chez les clients interrogés

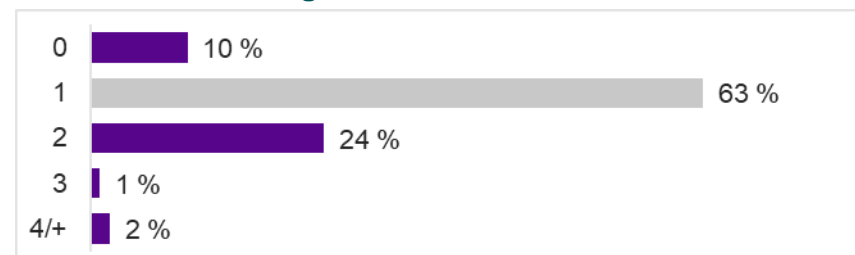


Source : Sondage auprès des clients du VDE

En ce qui a trait aux entreprises en démarrage, 58 % des répondants ont déclaré ne gérer qu'une seule entreprise en démarrage, tandis que 42 % ont déclaré gérer deux entreprises en démarrage ou plus. Cette participation au développement de plusieurs entreprises est également un indicateur de l'augmentation de l'activité commerciale.

En outre, les clients interrogés ont indiqué le nombre d'entreprises en démarrage au sein desquelles ils jouent un rôle actif. Dans l'ensemble, 63 % ont indiqué qu'ils administraient activement une entreprise en démarrage. Seuls 10 % des clients interrogés ont déclaré ne pas le faire. Ces résultats confirment les commentaires de certains répondants : même si les clients du Programme de VDE ne réussissent pas à lancer une première entreprise, ils continuent à contribuer au secteur en créant d'autres entreprises.

**Figure 20 :** Nombre d'entreprises actives en phase de démarrage

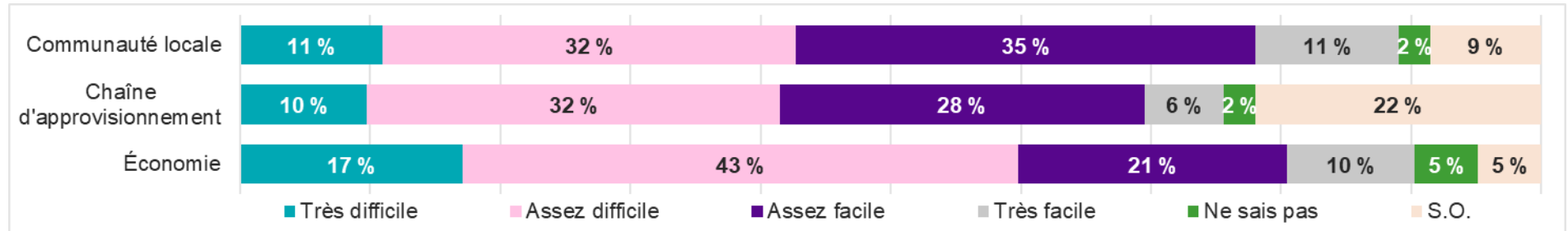


Source : Sondage auprès des clients du VDE

Les clients du Programme de VDE sont particulièrement bien placés parce qu'ils sont jumelés à une ED qui les accompagne dans leur parcours d'immigration. Près des deux tiers (63 %) des clients interrogés ont déclaré que leur ED avait quelque peu ou largement contribué à leur intégration dans la communauté et 47 % des ED interrogées ont déclaré que leur soutien avait permis de retenir leurs clients au Canada, même si leur premier projet d'entreprise avait échoué.

Malgré ces résultats globalement positifs en matière d'établissement, un certain nombre de clients ont également déclaré avoir eu du mal à intégrer la communauté, la chaîne d'approvisionnement et l'économie locales.

**Figure 21 : Difficultés d'intégration du client**



Source : Sondage auprès des clients du VDE

Dans les sondages menés auprès des ED et des clients, les principales difficultés mentionnées étaient la recherche d'un logement ou d'un hébergement et l'établissement de réseaux professionnels, qui sont également des obstacles souvent cités par d'autres immigrants économiques.

## Rétention

Le sondage auprès des clients du Programme de VDE comportait plusieurs questions visant à mieux comprendre la rétention et l'intégration des clients dans les différents aspects de leur parcours d'immigration. D'un point de vue général, 94 % des clients interrogés ont indiqué qu'ils vivaient au Canada. En outre, 65 % des clients interrogés n'envisageaient pas de quitter le Canada après leur admission.

# Services en nature et rémunérés

**Constat 13 : Les ED fournissent un large éventail de services en nature et rémunérés aux clients du Programme de VDE, qui se sont dits satisfaits dans l'ensemble.**

## Satisfaction générale

Une fois que les clients du Programme de VDE arrivent au Canada, leur ED est chargée de soutenir le développement de l'entreprise en démarrage. Dans l'ensemble, 85 % des clients interrogés ont indiqué qu'ils étaient très (48 %) ou assez (37 %) satisfaits de leur ED.

En outre, 69 % des clients interrogés ont déclaré que les ED avaient quelque peu contribué (46 %) ou contribué (23 %) au succès de leur entreprise en démarrage.

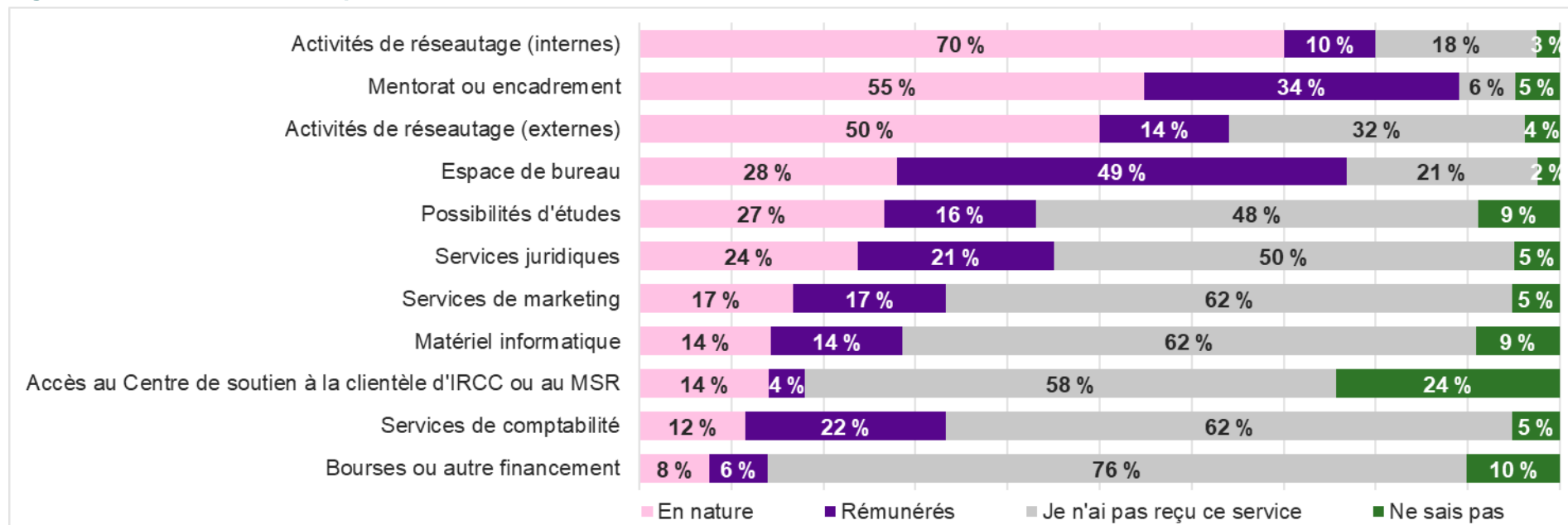
## Distribution des services

Pour soutenir le développement d'entreprises en démarrage, les ED fournissent des services aux clients du Programme de VDE. L'évaluation a permis de recueillir certaines données sur les services des ED, et la figure 22 montre que les clients ont déclaré avoir bénéficié d'un large éventail de services et précisé la manière dont ils les ont reçus (c.-à-d. rémunérés ou en nature).

Selon les clients interrogés, les services en nature les plus souvent fournis par les ED sont les activités de réseautage internes, le mentorat ou l'encadrement, et les activités de réseautage externes.

Les informateurs clés et l'examen de la documentation ont fait ressortir certaines préoccupations concernant le fait que quelques ED facturent des frais aux clients pour l'accès au Centre de soutien à la clientèle d'IRCC (4 %) et que la plupart des services sont payés par les clients. Toutefois, ces services varient en fonction de l'ED et ne font pas l'objet d'un suivi systématique, de sorte qu'il est difficile pour IRCC de s'assurer que les demandeurs bénéficient de services cohérents et de qualité.

**Figure 22 : Services fournis par une ED**



Source : Sondage auprès des clients du VDE

# Permis de travail temporaire

**Constat 14 :** Le permis de travail temporaire est utilisé par les clients du Programme de VDE, car bon nombre d'entre eux considèrent qu'il est utile pour démarrer une entreprise au Canada.

## Utilisation du permis de travail

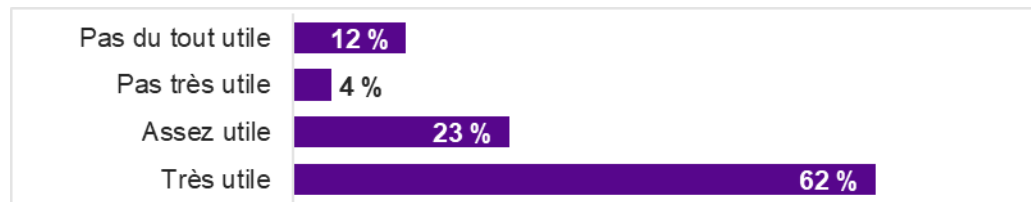
Les données administratives ont montré que plus de la moitié des DP (51 %) ont obtenu un permis de travail temporaire par l'intermédiaire du Programme de mobilité internationale (PMI). Parmi ces clients, 43 % ont bénéficié d'une dispense A75 de l'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) pour les demandeurs de visa de résident permanent dans la catégorie du démarrage d'entreprises (VDE).

Quelques informateurs clés ont signalé que ce permis de travail temporaire est l'un des points forts du programme, car il facilite l'accès des entrepreneurs au Canada et leur permet de démarrer leur entreprise en attendant que leur demande de VDE soit traitée. Certains intervenants ont fait remarquer que, dans l'écosystème des entreprises en démarrage, marqué par une cadence rapide, le permis de travail temporaire est important pour bâtir une entreprise viable.

Parmi les clients interrogés qui ont reçu un permis de travail temporaire, 62 % ont déclaré que ce permis les avait aidés, dans une large mesure, à démarrer leur entreprise au Canada.

Toutefois, certains intervenants ont déclaré que la durée d'un an du permis de travail n'était plus suffisante en raison des délais d'attente pour le traitement des demandes de VDE.

**Figure 23 :** Opinions des clients sur l'utilité du permis de travail temporaire pour le démarrage de leur entreprise



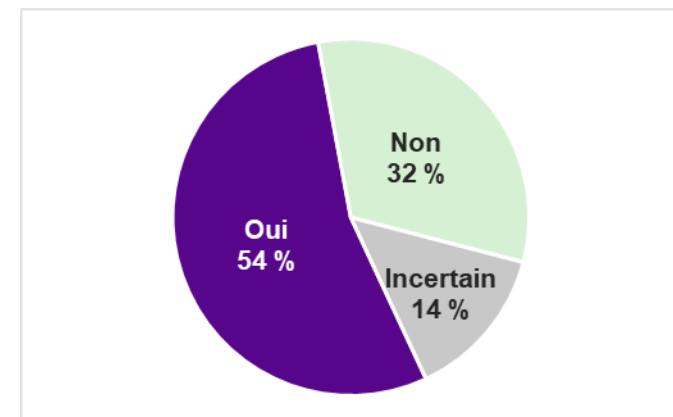
Source : Sondage auprès des clients du VDE

## Connaissance du permis de travail

En ce qui concerne la sensibilisation, 54 % des clients interrogés ont déclaré savoir qu'ils pouvaient demander un permis de travail temporaire d'entrepreneur dans le cadre du PMI, tandis que 32 % ont déclaré l'ignorer.

- Parmi ceux qui ont déclaré être au courant, 59 % avaient demandé ce permis de travail temporaire.
- Parmi ceux qui ont déclaré ne pas être au courant, 35 % ont déclaré qu'ils auraient fait une demande s'ils en avaient été informés.

**Figure 24 :** Connaissance du permis de travail de courte durée par les clients



Source : Sondage auprès des clients du VDE

# Conclusions et recommandations

## Conclusion

L'évaluation s'est concentrée sur la conception du programme et sa performance relativement aux résultats escomptés, à savoir que les entrepreneurs titulaires d'un visa pour démarrage d'entreprise réalisent activement des projets d'entreprise en démarrage novateurs au Canada et que le Programme de VDE génère des retombées économiques pour le Canada. L'évaluation a couvert la période de mai 2016 à décembre 2022.

L'évaluation a révélé que le Canada a besoin d'entrepreneurs à fort potentiel pour renforcer la position économique du pays face aux tendances mondiales et répondre à des besoins économiques nationaux tels que les avancées technologiques, le recyclage et le perfectionnement des compétences de la main d'œuvre canadienne, et l'attraction d'entreprises à forte croissance. Le Programme de VDE était un programme d'immigration d'IRCC reposant sur les priorités du gouvernement et s'est révélé très utile; cependant, l'étendue de ces avantages n'est pas tout à fait claire.

Le programme a réussi dans une certaine mesure à attirer des entreprises en démarrage novatrices et de grande valeur, et certains indicateurs montrent que les clients du Programme de VDE s'emploient activement à lancer des entreprises et à générer des retombées économiques pour le Canada. Toutefois, comme on dispose de peu de données pour mesurer les résultats escomptés, il est difficile de démontrer la pleine mesure de chacun de ces résultats.

L'évaluation a mis en évidence certaines limites dans la conception et la mise en œuvre du programme, notamment en ce qui concerne les rôles et les responsabilités, les délais de traitement, le processus d'examen par les pairs, la révocation de la désignation, les contrôles du programme, et les capacités d'enquête et les mesures du rendement insuffisantes, qui restreignent l'efficacité du Programme de VDE.

En réponse aux constats de l'évaluation, cinq recommandations sont proposées.

## Recommandations

### Recommandation 1 : Mesure du rendement et collecte de données

L'évaluation a révélé des lacunes dans la mesure du rendement et les données sur des aspects clés du programme, notamment le développement des entreprises, les retombées économiques, le rendement des entreprises clientes du programme, l'écosystème des entreprises en démarrage, les résultats du processus d'examen par les pairs et l'expérience entrepreneuriale après l'admission.

IRCC ne recueille plus de données une fois qu'un client a obtenu sa résidence permanente et est admis au Canada, et ne recueille pas de données sur le rendement des entreprises canadiennes et les indicateurs économiques. IRCC pourrait exploiter les données de ses principaux partenaires (ISDE, Statistique Canada et AS) pour les harmoniser avec les données existantes d'IRCC et les compléter, dans le but d'élaborer une stratégie de mesure du rendement plus solide pour le Programme de VDE.

1. IRCC devrait, en consultation avec ses partenaires, établir et confirmer de nouveaux indicateurs de rendement clés sur le rendement des entreprises clientes du Programme de VDE et le secteur des entreprises en démarrage, et recueillir des données connexes.

### Recommandation 2 : Processus d'évaluation par les pairs

L'objectif de l'examen par les pairs est de fournir une évaluation indépendante des activités d'un demandeur et de la diligence raisonnable de l'ED. Même si les intervenants s'entendent sur la nécessité d'un processus d'examen par les pairs, l'évaluation a montré que cet objectif n'était pas toujours atteint et que le manque de détails, de transparence et de clarté nuisait à ce processus.

L'évaluation a permis de cerner les principaux sujets de préoccupation, notamment : peu de documentation, voire aucune, faible participation, absence de communications simplifiées et respect des délais. Ces problèmes ont effrité la fiabilité de la procédure et découragé les agents d'utiliser cette procédure dans sa forme actuelle.

2. IRCC devrait élaborer et mettre en œuvre une stratégie visant à mieux consigner et à renforcer le processus d'examen par les pairs afin d'en garantir la fiabilité et d'en accroître l'utilité.



### Recommandation 3 : Rôles et responsabilités

L'évaluation a montré que dans l'ensemble, les rôles et responsabilités des intervenants sont bien compris, mais que la manière dont ils doivent être mis en œuvre et appliqués manque de clarté.

L'évaluation a révélé qu'il n'existe aucun mécanisme de contrôle d'IRCC exigeant que les ED maintiennent leur désignation dans le cadre du Programme de VDE afin de garantir une utilisation cohérente du programme et la qualité des demandes. Il en va de même pour l'incapacité d'IRCC à composer avec les intervenants qui ne respectent pas les règles. L'élaboration d'un mécanisme permettant de procéder à la révocation non volontaire de la désignation sera essentielle pour garantir la cohérence du programme.

3. IRCC devrait élaborer et mettre en œuvre une approche permettant de superviser la participation des entités désignées au programme, notamment en précisant les rôles et les responsabilités, ainsi que la procédure de révocation de la désignation.

### Recommandation 4 : Intégrité du programme

L'évaluation a mis en évidence plusieurs problèmes liés à la gestion de l'intégrité du Programme de VDE, notamment un manque de ressources et de contrôles, ainsi que des mesures d'intégrité et une capacité d'enquête limitées.

Les mesures d'intégrité du Programme de VDE (p. ex. le processus d'examen par les pairs des AS, les rapports annuels des AS et l'évaluation initiale de l'entreprise en démarrage de l'ED) sont administrées par des intervenants externes, ce qui limite la capacité de surveillance d'IRCC. En outre, la documentation des AS et les pratiques exemplaires manquaient de clarté et n'étaient pas uniformes entre les organisations.

L'évaluation a mis en évidence divers problèmes liés à une utilisation abusive potentielle et a montré qu'IRCC devait composer avec plusieurs types de problèmes d'intégrité. On a constaté qu'IRCC ne disposait pas des outils d'enquête nécessaires, que la formation interne du personnel et des intervenants externes était limitée, que les ressources humaines à l'interne étaient insuffisantes pour mener des enquêtes, qu'il n'existait pas de mécanismes officiels de contrôle des ED et que le Ministère n'était pas en mesure de procéder à la révocation non volontaire de la désignation.

4. IRCC devrait renforcer la stratégie d'intégrité du programme en améliorant sa capacité d'enquête, y compris ses outils et ressources.

### Recommandation 5 : Arriérés et délais de traitement

L'arriéré et les délais de traitement ont augmenté au cours de la période d'évaluation, avec un pic en 2020. Comme l'ont révélé l'examen de la documentation et les entretiens avec les informateurs clés, les demandes de faible qualité, le manque de contrôle sur les demandes reçues, les arriérés et les délais de traitement nuisent à l'attrait et à la compétitivité du Programme de VDE, en particulier dans l'écosystème des entreprises en démarrage.

L'évaluation a montré que toutes les demandes liées à une entreprise en démarrage doivent être traitées collectivement. Si la demande d'un entrepreneur n'est pas réglée, la décision finale pour toutes les demandes liées à l'entreprise peut en être retardée. Cette exigence entraîne souvent des répercussions sur les opérations, ainsi que des étapes et des délais de traitement supplémentaires dans le cadre de ce programme qui suscite beaucoup d'intérêt et dont le nombre de places est limité.

5. IRCC devrait prendre des mesures pour réduire le temps d'attente et l'arriéré des demandes.

# Annexe A

---

**Tableau 7 : Demandes reçues et traitées dans le cadre du Programme de VDE**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Demandes reçues	76	119	302	380	1 314	1 581	1 437	5 209
Demandes traitées	41	106	139	268	77	224	198	1 053

Source : COGNOS (MBR) (septembre 2023)

Remarque : Selon les données et les renseignements recueillis au début de l'année 2023.

# Annexe B

---

## Visa pour démarrage d'entreprise au Royaume Uni

- Séjour temporaire au Royaume Uni pour une durée de 2 ans. Aucune prolongation possible.
- Ce visa est offert aux personnes souhaitant créer ou gérer une entreprise au Royaume Uni; personnes résidant à l'extérieur de l'Espace économique européen et en Suisse.
- Avant la demande, le concept de l'entreprise est évalué par un organisme agréé.
- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Satisfaire aux exigences linguistiques en anglais (niveau B2 du Centre européen commun de référence pour les langues [CECR] au minimum) et niveau reconnu par UK NARIC comme équivalent à un baccalauréat, à une maîtrise ou à un doctorat britannique.
- Les candidats doivent prouver qu'ils disposent d'économies personnelles suffisantes pour subvenir à leurs besoins pendant leur séjour au Royaume Uni.
- Il faut avoir gagné au moins 945 £ pendant les 90 jours consécutifs précédant la demande.

## Entrepreneur australien

- Séjour d'une durée maximale de 4 ans
- Permet aux entrepreneurs étrangers de mettre au point des concepts en Australie Méridionale, d'enrichir l'écosystème d'innovation local, de créer des emplois et d'augmenter le nombre d'entreprises en démarrage.
- Recevoir l'appui du gouvernement d'Australie Méridionale
- Inclure un plan d'affaires à l'appui de la demande de visa
- Être âgé de moins de 45 ans au moment de la demande
- Niveau minimum d'anglais professionnel standard
- Exigences en matière de santé
- Exigences en matière de qualités personnelles

## Entrepreneur étranger des États Unis

- Séjour temporaire d'une durée maximale de 30 mois (pouvant être prolongé de 30 mois)
- Règle de l'entrepreneur étranger : une nouvelle procédure réglementaire et de nouveaux critères permettant à certains entrepreneurs étrangers d'être admis sous condition au pays et de solliciter des investissements américains pour développer des entreprises.
- Doit obtenir l'appui d'un tiers : investisseur américain reconnu ou entité gouvernementale fédérale, étatique ou locale ayant une expertise en matière de développement économique, de recherche et développement ou de création d'emplois.
- Capital minimum requis de 250 000 \$US par un investisseur américain, ou de 100 000 \$US en subventions ou bourses accordées par des entités fédérales, étatiques ou locales américaines qualifiées.
- Démontrer que l'entrepreneur offre à la population américaine un avantage important.

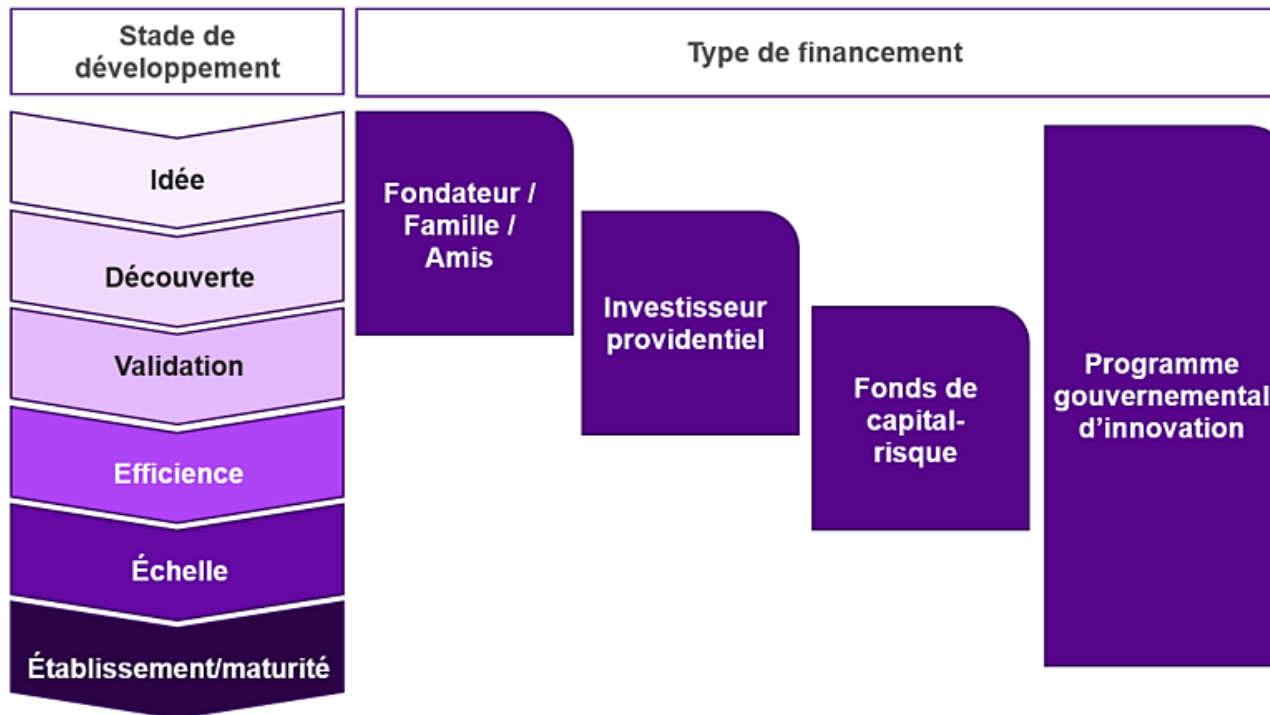
# Annexe C : Étapes de la création d'une entreprise à ISDE

Le sondage auprès des clients posait aux répondants des questions sur le rendement de leur entreprise en démarrage en fonction de sept indicateurs commerciaux clés. Pour faciliter l'interprétation de ces indicateurs, l'évaluation présentera les résultats obtenus dans le contexte du rapport Démêler l'environnement du financement d'amorçage et de début de croissance au Canada (2022) d'ISDE et des statistiques clés sur les petites entreprises d'ISDE (2022).

Le graphique ci-dessous illustre à la fois les stades de développement d'une entreprise en démarrage et le moment approximatif où le financement ou le capital provient de certains types d'investisseurs. Ce concept de « synchronisation des investissements » sera utilisé comme mesure comparative pour situer les entreprises en démarrage bénéficiant d'un VDE par rapport à la moyenne canadienne. D'autres détails sont présentés ci-dessous.

## Description de la figure :

En règle générale, les fondateurs d'entreprises investissent leurs propres fonds dans l'entreprise. Ensuite, lorsque l'entreprise a « découvert » son créneau sur le marché et s'est dotée d'un modèle viable, les investisseurs providentiels sont généralement les premiers à investir pour accélérer le développement de l'entreprise. Ensuite, les groupes de capital risque investissent généralement lorsque l'entreprise commence à produire des biens ou des services et que le modèle est validé et efficace. Cela permet souvent à l'entreprise en démarrage de passer à une phase de croissance rapide ou d'expansion jusqu'à ce qu'elle devienne rentable. En général, les premières années d'une entreprise en démarrage sont souvent déficitaires avant d'atteindre un « seuil de rentabilité » plus tard dans son cycle économique.



# Annexe D : Données détaillées sur le profil des entreprises bénéficiant d'un VDE – Dates de signature à l'admission entre le 1er avril 2013 et le 31 décembre 2021

**Tableau 8 : Année d'admission**

	Tous n=1773	DP n=631	Conjoint n=420	Personne à charge n=672
2014	9	4	3	2
2015	62	26	17	19
2016	105	47	23	35
2017	132	57	37	38
2018	249	88	66	95
2019	523	200	124	199
2020	259	81	60	118
2021	384	128	90	166

**Tableau 9 : Sexe**

	Tous n=1773	DP n=631	Conjoint n=420	Personne à charge n=672
Femme	811	154	333	324
Homme	912	477	87	348

**Tableau 10 : Âge**

	Tous n=1773	DP n=631	Conjoint n=420	Personne à charge n=672
0 à 9 ans	303	0	0	303
10 à 19 ans	332	0	0	332
20 à 29 ans	193	118	38	37
30 à 39 ans	366	216	150	0
40 à 49 ans	400	214	186	0
50 à 59 ans	109	71	38	0
60 ans et plus	20	12	8	0

Source : SMGC

**Tableau 11 : État matrimonial**

	Tous n=1773	DP n=631	Conjoint n=420	Personne à charge n=672
Conjoint de fait	29	18	11	0
Divorcé	12	12	0	0
Marié	865	457	408	0
Séparé	3	3	0	0
Célibataire	814	141	1	672

**Tableau 12 : Niveau de scolarité**

	Tous n=1773	DP n=631	Conjoint n=420	Personne à charge n=672
Baccalauréat	461	252	202	7
Diplôme/certificat (non universitaire)	55	29	21	5
Diplôme/certificat (métier spécialisé)	19	12	7	0
Doctorat	62	46	16	0
Maîtrise	320	212	108	0
Aucun	213	0	0	213
Non précisé	20	2	2	16
Études supérieures - pas de diplôme	29	17	11	1
Études post-secondaires - pas de diplôme	80	47	28	5
Études secondaires ou moins	464	14	25	425

Source : SMGC

**Tableau 13 : Pays de citoyenneté**

	Tous n=1773	DP n=631	Conjoint n=420	Personne à charge n=672
Vietnam	332	87	79	166
Inde	243	99	61	83
République populaire de Chine	227	93	61	73
Iran	205	83	58	64
RAS de Hong Kong	97	26	19	52
Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	66	27	17	22
Turquie	57	20	15	22
États-Unis	55	14	8	33
Brésil	54	21	14	19
Russie	39	16	11	12
Nigéria	32	12	7	13
Ukraine	30	11	9	10
Pakistan	22	12	6	4
République d'Afrique du Sud	22	6	5	11
Kazakhstan	16	4	3	9
Israël	15	7	2	6
Égypte	15	5	3	7
Australie	14	7	2	5
Vietnam	14	5	2	7
Inde	14	4	3	7

**Tableau 14 : Province de destination prévue**

	Tous n=1773	DP n=631	Conjoint n=420	Personne à charge n=672
Alberta	91	36	19	36
Colombie-Britannique	708	233	174	301
Manitoba	32	9	8	15
Nouveau-Brunswick	43	20	11	12
Terre-Neuve-et-Labrador	9	6	2	1
Nouvelle-Écosse	36	19	8	9
Ontario	693	268	168	257
Île-du-Prince-Édouard	111	40	30	41

Source : SMGC

**Tableau 15 : Permis de travail utilisé par le DP (O/N)**

	DP n=631
Oui	325
Non	306

**Tableau 16 : Permis de travail utilisés par le DP (nombre)**

	DP n=631
1	203
2	82
3	27
4	6
5	5
6	2

**Tableau 17 : Permis de travail utilisé par le DP (type) - code de dispense de l'EIMT : avant le 14 décembre 2022**

	DP n=631
A75 Permis de travail pour les demandeurs de visa de résident permanent pour démarrage d'entreprise (VDE)	137
C10 Codes de dispense pour avantage important	82
C11 Travailleurs autonomes propriétaires d'entreprise	32
C43 Travail post diplôme	30
C41 Époux ou conjoints de fait des travailleurs qualifiés Source : SMGC (FEER 0-3)	10
C42 Époux ou conjoints de fait des étudiants à temps plein	7
C32 Programmes de recherche	5
C12 Personnes mutées à l'intérieur d'une société (PMIS)	4
C25	4
H82 Titulaires d'un permis de séjour temporaire valide pour au moins six mois	2
AMT - Validé	2
C21 Programme Expérience internationale Canada	2
T13 Projets d'investissement importants	1
A70 Demandeurs de résidence permanente au Canada	1
C44 Détenteurs d'une bourse de perfectionnement postdoctoral diplômés du doctorat (Ph.D.) et titulaires d'une bourse	1

Source : SMGC

# Annexe E : Données détaillées de la BDCEE

## Tous programme de visa pour démarrage d'entreprise

Tableau 18 : Programme de visa pour démarrage d'entreprise - demandeurs principaux admis de mai 2016 à décembre 2019

	Déclaration T1 (FMPT1) (déclarant)	Propriétaire d'entreprise T2	Propriétaire d'entreprise (non constituée en société) (DFT1)	Occupait un emploi T4
Avant l'admission	210	70	40	100
Après l'admission	490	230	150	170
<b>Tous</b>	<b>700</b>	<b>300</b>	<b>190</b>	<b>270</b>

## Années après l'admission

Tableau 19 : Année d'admission

	Déclaration T1 (FMPT1) (déclarant)	Propriétaire d'entreprise T2	Propriétaire d'entreprise (non constituée en société) (DFT1)	Occupait un emploi T4
2016	90	40	30	40
2017	130	70	50	50
2018	120	60	40	40
2019	140	70	30	30

Tableau 20 : Province de destination

	Déclaration T1 (FMPT1) (déclarant)	Propriétaire d'entreprise T2	Propriétaire d'entreprise (non constituée en société) (DFT1)	Occupait un emploi T4
L'Est du Canada (T.-N.-L., Î.-P.-É., N.-É., N.-B., Qc.)	70	30	20	30
Ontario	220	110	70	70
L'Ouest du Canada (Man., Sask., Alb.)	210	100	70	70

Tableau 21 : Sexe

	Déclaration T1 (FMPT1) (déclarant)	Propriétaire d'entreprise T2	Propriétaire d'entreprise (non constituée en société) (DFT1)	Occupait un emploi T4
Homme	370	190	110	140
Femme	120	40	40	40

Source : Statistique Canada, Base de données canadienne sur la dynamique employeur-employés, 2019.

Remarques : Le pourcentage est calculé après avoir arrondi le nombre de personnes ou d'entreprises à la dizaine la plus proche. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme pourrait ne pas correspondre au total indiqué.

**Tableau 22 : Groupe d'âge à l'admission**

	Déclaration T1 (FMPT1) (déclarant)	Propriétaire d'entreprise T2	Propriétaire d'entreprise (non constituée en société) (DFT1)	Occupait un emploi T4
Plus de 45 ans	110	50	40	20
45 ans et moins	380	180	110	150

**Tableau 23 : État matrimonial à l'admission**

	Déclaration T1 (FMPT1) (déclarant)	Propriétaire d'entreprise T2	Propriétaire d'entreprise (non constituée en société) (DFT1)	Occupait un emploi T4
Marié/conjoint de fait	360	170	110	110
Autre état matrimonial	130	60	40	60

**Tableau 24 : Niveau de scolarité à l'admission**

	Déclaration T1 (FMPT1) (déclarant)	Propriétaire d'entreprise T2	Propriétaire d'entreprise (non constituée en société) (DFT1)	Occupait un emploi T4
Métier spécialisé, diplôme, études universitaires non terminées ou niveau inférieur	100	40	40	30
Baccalauréat ou études supérieures non terminées	200	90	60	80
Maîtrise ou doctorat	190	100	50	70

**Tableau 25 : Pays de citoyenneté**

	Déclaration T1 (FMPT1) (déclarant)	Propriétaire d'entreprise T2	Propriétaire d'entreprise (non constituée en société) (DFT1)	Occupait un emploi T4
Chine	80	40	30	20
Inde	70	40	20	20
Vietnam	60	30	20	20
Autre pays	270	130	80	110

**Tableau 26 : Langue maternelle**

	Déclaration T1 (FMPT1) (déclarant)	Propriétaire d'entreprise T2	Propriétaire d'entreprise (non constituée en société) (DFT1)	Occupait un emploi T4
Chinois	60	30	X	20
Vietnamien	60	30	20	20
Anglais	50	20	X	20
Autre langue maternelle	320	160	100	120

Source : Statistique Canada, Base de données canadienne sur la dynamique employeur-employés, 2019.

Remarques : Le pourcentage est calculé après avoir arrondi le nombre de personnes ou d'entreprises à la dizaine la plus proche. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme pourrait ne pas correspondre au total indiqué.